



RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2021



Adopté par le Comité de pilotage le 27 avril 2022

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| LISTE DES TABLEAUX | i |
| LISTE DES GRAPHIQUES | i |
| LISTE DES PHOTOS | i |
| SIGLES ET ABBREVIATIONS | ii |
| INTRODUCTION | 1 |
| I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE | 2 |
| II. EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE | 4 |
| 2.1. Dynamisme du Comité de pilotage | 5 |
| 2.2. Refonte du Site Web de l'ITIE Burkina Faso | 6 |
| 2.3. Propriété Réelle | 6 |
| 2.4. Campagne de dissémination et son impact | 6 |
| 2.5. Renforcement des capacités des acteurs au processus ITIE | 8 |
| 2.6. Renforcement de la divulgation systématique | 8 |
| III. EVALUATION DES PERFORMANCES EN LIEN AVEC LES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL | 10 |
| 3.1. Axe 1 : Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au Burkina Faso | 11 |
| 3.1.1. Objectif 1 : assurer le fonctionnement du Comité de pilotage | 11 |
| 3.2. Axe 2 : Attribution des autorisations et titres miniers | 11 |
| 3.2.1. Objectif 2 : améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers | 11 |
| 3.3. Axe 3 : Suivi de la recherche et de la production | 14 |
| 3.3.1. Objectif 3 : renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière | 14 |
| 3.4. Axe 4 : Collecte des revenus | 18 |
| 3.4.1. Objectif 4 : déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat | 18 |
| 3.5. Axe 5 : Affectations des revenus | 19 |
| 3.5.1. Objectif 5 : Rendre compte de l'utilisation des revenus | 19 |
| 3.6. Axe 6 : Dépenses sociales et économiques | 20 |
| 3.6.1. Objectif 6 : Améliorer les conditions de vie des populations | 20 |
| 3.7. Axe 7 : Résultats et impacts | 21 |
| 3.7.1. Objectif 7 : réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE au BF | 21 |
| 3.8. Activités hors PTA | 28 |
| IV. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE | 31 |
| 4.1. L'exigence 1 : Le suivi par le Comité de pilotage | 32 |
| 4.2. L'exigence 2 : cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats | 32 |
| 4.3. L'exigence 3 : Exploration et production | 34 |
| 4.4. Exigence 4 : Collecte des revenus | 35 |
| 4.5. L'exigence 5 : Affectation de revenus | 39 |
| 4.6. L'exigence 6 : Dépenses sociales et économiques | 41 |
| 4.7. L'exigence 7 : Résultats et impacts | 42 |
| V. Aperçu des réponses du Comité de pilotage aux recommandations issues de la conciliation | 44 |
| VI. Acquis et insuffisances identifiés dans le processus ITIE | 45 |
| VII. Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE-BF | 45 |
| VIII. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Comité de pilotage ? | 46 |
| IX. Composition détaillée du Comité de pilotage | 46 |
| CONCLUSION | 47 |
| ANNEXES | a |
| ANNEXE 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations de 2019 et des années antérieures | b |
| ANNEXE 2 : Sessions des comités de pilotage tenues en 2021 | h |
| ANNEXE 3 : Dépenses sociales de SOMISA en 2021 | j |
| ANNEXE 4 : Dépenses sociales de la mine de PERKOA (Nantou Mining) en 2021 | k |
| ANNEXE 5 : Situation du Fonds réhabilitation et de fermeture de la mines (FRFM) au 31 décembre 2021 | l |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| <i>Tableau 1: Synthèse de la mise en œuvre globale du plan de travail annuel 2020 de l'ITIE</i> | 30 |
| <i>Tableau 2: Situation des titres miniers et autorisations valides au 31 décembre 2021</i> | 33 |
| <i>Tableau 3: Synthèse de la production d'or, de zinc et de phosphate entre 2018 et 2021</i> | 35 |
| <i>Tableau 4: Evolution des exportations d'or et de zinc en volume et valeur entre 2018 et 2021</i> | 35 |
| <i>Tableau 5: Situation des recouvrements des taxes et redevances liquidées entre 2020 et 2021</i> | 36 |
| <i>Tableau 6: Approche de divulgation des paiements par projet</i> | 37 |
| <i>Tableau 7: Situation des indicateurs du secteur extractif entre 2018 et 2021</i> | 42 |
| <i>Tableau 8: Composition des membres du Comité de pilotage</i> | 46 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| <i>Graphique 1: Evolution du cours de l'or brut et du taux de change dollars/FCFA entre 2016 et 2021</i> | 2 |
| <i>Graphique 2: Evolution des revenus du secteur extractif par organisme collecteur en milliards de FCFA</i> 40 | |
| <i>Graphique 3: Evolution des transferts au titre des divers fonds Miniers de 2019 à 2021 en milliards de FCFA</i> | 41 |
| <i>Graphique 4: Contributions par source de financement</i> | 45 |

LISTE DES PHOTOS

| | |
|---|---|
| <i>Photo 1: Vue des sessions du comité de pilotage</i> | 5 |
| <i>Photo 2: Capture d'écran du nouveau site web de l'ITIE-BF</i> | 6 |
| <i>Photo 3: Vue des séances de dissémination dans les régions du Burkina Faso</i> | 7 |
| <i>Photo 4: Vue des participants aux ateliers de formations</i> | 8 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| ABSM : | Alliance des fournisseurs Burkinabè de Biens et Services Miniers |
| AEA : | Autorisations d'exploitation artisanale d'or |
| AEISC : | Autorisation d'exploitation industrielle de substance de carrière |
| AESMSC : | Autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrière |
| AFEMIB : | Association des Femmes du Secteur Minier du Burkina |
| AGR : | Activités génératrices de revenus |
| AI : | Administrateur Indépendant |
| AN : | Assemblée Nationale |
| ANEEMAS : | Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières artisanales et Semi-mécanisées |
| ANPTIC : | Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de Communication |
| ARSC : | Autorisation de recherche de gites de substances de carrière |
| BF : | Burkina Faso |
| BM : | Banque Mondiale |
| BNAF : | Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or |
| BUMIGEB : | Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina |
| BUNEE : | Bureau National des Evaluations Environnementales |
| CADHP : | Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples |
| CDC : | Cadre de Dialogue Citoyen |
| CEDEAO : | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CGD : | Centre pour la Gouvernance Démocratique |
| CNIB : | Carte Nationale d'Identité Burkinabè |
| CTACO : | Commission Technique d'Agrément pour la Commercialisation de l'Or |
| DGC | Direction Générale des Carrières |
| DGCM : | Direction Générale du Cadastre Minier |
| DGD : | Direction Générale des Douanes |
| DGEP : | Direction Générale de l'Economie et de la Planification |
| DGI : | Direction générale des Impôts |
| DGMG : | Direction Générale des Mines et de la Géologie |
| DGPE : | Direction Générale de la Préservation de l'Environnement |
| DGSI : | Direction Générale des Services Informatiques |
| DGTCP : | Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique |
| DMP : | Direction des marchés Publics |
| DREEVCC : | Directions Régionales de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique |
| F CFA : | Franc de la Communauté Financière en Afrique |
| FFREGM : | Fond de Financement de la Recherche Géologique et Minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre |
| FIE : | Fond d'intervention pour l'environnement |
| FMDL : | Fonds Minier de Développement Local |
| GMP : | Comité de pilotage |
| IFU : | Identifiant Fiscal Unique |
| ITIE : | Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives |
| JO : | Journal Officiel |

| | |
|------------------|---|
| MATD : | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation |
| MEEVCC : | Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique |
| MEMC : | Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières |
| MFSNFAH | Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire |
| MINEFID : | Ministère de l'Economie des Finances et du Développement |
| MMC : | Ministère des Mines et des Carrières |
| ND : | Non Déterminer |
| NDI : | National Democratic Institute |
| OCDE : | Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| ONASSIM : | Office National de la Sécurisation des Sites Miniers |
| ONG : | Organisation Non Gouvernementale |
| ORCADE : | Organisation pour le Renforcement des Capacités en Développement |
| OSC : | Organisation de la Société Civile |
| PADSEM : | Programme d'Appui au Développement du Secteur Minier |
| PCD : | Plans Communal de Développement |
| PDI | Personnes Déplacées Internes |
| PEI : | Permis d'exploitation industrielle de mine |
| PESM : | Permis d'exploitation semi-mécanisée de mine |
| PGES : | Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PIB | Produits Intérieur Brut |
| PM : | Premier Ministère |
| PNDES : | Plan National de Développement Economique et Social |
| PR : | Permis de recherche |
| PS : | Perception Spécialisée |
| PTA : | Plan de Travail Annuel |
| RAJ : | Réseaux Jeunesse Afrique |
| SAMAO : | Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest |
| SEPB : | Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina |
| SP | Secrétariat Permanent |
| TDR : | Termes De Références |
| UEMOA : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |

INTRODUCTION

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), est une Norme internationale de promotion de bonne gouvernance dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles.

Cette Norme en son exigence 7.4 fait obligation aux pays mettant en œuvre l'ITIE d'examiner les résultats et l'impact de sa mise en œuvre afin de montrer les progrès accomplis à travers un rapport annuel d'avancement.

Après avoir consenti des efforts remarquables dans le respect des exigences de transparence dans son secteur minier, le Burkina Faso a obtenu en février 2013, le statut de « Pays Conforme » à la norme ITIE. Une première évaluation menée en fin 2017 par l'ITIE internationale, a permis de classer le Burkina Faso au rang des pays accomplissant des « progrès significatifs » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. En août 2019, la deuxième validation montre que le pays a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, avec des améliorations considérables sur plusieurs exigences.

Le présent rapport d'avancement se donne pour objet de fournir le plus d'informations sur le secteur extractif du Burkina Faso. La production de ce rapport a connu la participation de toutes les parties prenantes au processus ITIE. Ainsi, contribuent-elles à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE et à la publication des résultats de l'ITIE Burkina Faso.

Le rapport d'avancement 2021 rend compte des actions et activités mises en œuvre dans le secteur extractif au cours de cette période. Il met en exergue les efforts consentis par les parties prenantes pour renforcer les acquis du processus ITIE au Burkina Faso.

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE

L'activité économique en 2021 s'est déroulée dans un environnement marqué par la reprise progressive des activités et l'accentuation des campagnes de vaccinations contre la COVID-19. Elle a été marquée par une baisse de 9,07% de la production céréalière en 2021 se situant à 4 709 489 tonnes par rapport à la campagne précédente. Quant à la production de coton, elle a connu une hausse de 14,2% sur la même période. On assiste également à la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne des populations. Au 31 décembre, le pays comptait 1 579 976 déplacés internes dont 61,66% d'enfants et 22,34% de femmes (CONASUR¹, janvier 2022).

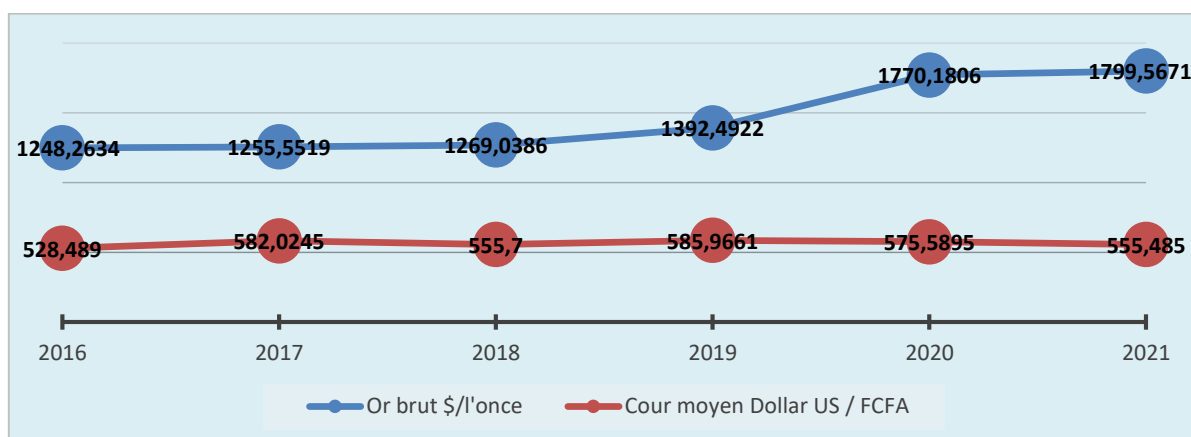
Les chiffres fournis par la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) indiquent que la croissance de l'économie mondiale s'est élevée à 5,9% en 2021 contre une contraction de 3,1% en 2020.

Au niveau national, l'activité économique en 2021 a enregistré une accélération de son rythme de croissance après une décélération en 2020. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+12,5%) et secondaire (+8,2%). Quant à l'activité dans le secteur primaire, elle s'est affichée en baisse de 6,4% contre une hausse de 6,5% en 2020. Le PIB nominal s'est établi à 10 795,4 milliards de FCFA en 2021 contre 10 154,9 milliards de FCFA en 2020.

La VA du secteur secondaire a enregistré une croissance de 8,2% en 2021 contre 5,8% en 2020. Cette évolution est principalement impulsée par les branches « fabrication de ciment et autres produits minéraux » (+13,9%), « fabrication de boisson et tabac » (+9,8%), « travaux de construction, d'installation et de finition » (+7,9%) et « extraction d'or » (+7,1%).

S'agissant de l'extraction d'or, dans un contexte de remontée du cours, la hausse de sa VA s'explique par l'apport des sociétés minières entrées en production en 2020 notamment les mines de Sanbrado (SOMISA SA) et de Samtenga (Nordgold Samtenga). Il en résulte que la production industrielle d'or est passée de 62,746 tonnes en 2020 à 66,858 tonnes en 2021, soit un taux de progression de 6,55%.

Graphique 1: Evolution du cours de l'or brut et du taux de change dollars/FCFA entre 2016 et 2021



Source : à partir des données des bulletins quatrième trimestre BCEAO, 2017 à 2021

¹ Conseil national de secours d'urgence (CONASUR) structure chargée entre autres de coordonner les interventions à caractère social et humanitaire en cas de catastrophes.

En 2021, le prix de l'or a oscillé entre un cours moyen mensuel de 1719, 4487\$ (mars 2021) et 1886,9850\$ (janvier 2021) l'once légèrement en baisse par rapport aux sommets atteints en 2020 qui était 1900,2750\$ (octobre 2020).

L'ensemble des activités se sont réalisées conformément aux orientations du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et des différents documents d'orientations établis dans le secteur extractif.

II. EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

Les actions de promotion de la transparence dans le secteur extractif se sont fortement accrues au cours de l'année 2021 en raison notamment de la levée progressive des mesures barrières. Cette performance est la conjugaison des efforts de chaque collègue du Comité de pilotage et des parties prenantes au processus ITIE. Les efforts s'apprécient principalement à six niveaux que sont :

- ✓ le dynamisme du Comité de pilotage ;
- ✓ la refonte du site web de l'ITIE Burkina Faso ;
- ✓ la propriété réelle ;
- ✓ la campagne de dissémination et son impact ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs au processus ITIE ;
- ✓ le renforcement de la divulgation systématique.

2.1. Dynamisme du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, en dépit de la pandémie de la COVID-19, a régulièrement tenu ses sessions. Ainsi, six (06) sessions ont été tenues en 2021 bien au-delà des quatre prévues par son règlement intérieur. Il a également mené des discussions sur plusieurs thématiques introduites par la norme ITIE 2019. Il s'agit notamment des échanges sur la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE et de la validation.

Aussi, le Comité de pilotage s'est attelé au cours de l'année 2021 à la mise en œuvre des activités de consolidation du processus ITIE. Au nombre des activités majeures, on peut citer :

- ✓ l'élaboration du rapport ITIE 2020;
- ✓ le suivi et renforcement de la publication des informations du cadastre minier ;
- ✓ l'adoption d'un plan de publication des contrats miniers ;
- ✓ l'adoption du plan d'action triennal 2021-2023 de l'ITIE-BF ;
- ✓ l'adoption du Rapport annuel d'avancement de 2020 ;
- ✓ l'animation du débat public par les parties prenantes de l'ITIE;
- ✓ l'adoption du décret sur la propriété effective ;
- ✓ le renforcement de la mise en œuvre de la divulgation systématique ;
- ✓ la divulgation par les médias de plusieurs actions menées dans le secteur.

Photo 1: Vue des sessions du comité de pilotage



Source : Département en charge de la communication du SP-ITIE, 2021

2.2. Refonte du Site Web de l'ITIE Burkina Faso

Le site web de l'ITIE est un outil majeur de publication de l'information aussi bien pour les acteurs nationaux qu'internationaux. Dans le cadre de sa mission qui consiste, entre autres, à promouvoir la transparence et à communiquer le plus largement possible les données du secteur extractif, l'ITIE Burkina Faso a procédé à la refonte de son site web. Il s'est agi de le rendre plus moderne avec beaucoup plus de fonctionnalités et une facilité à consulter pour le grand public.

L'objectif est de proposer au grand public une plateforme plus moderne, sur laquelle il est plus facile de naviguer et de trouver des informations. Aussi, il permet d'accéder au portail des données ouvertes. Le nouveau site peut être consulté à l'adresse suivante : <https://itie-bf.bf/>

Photo 2: Capture d'écran du nouveau site web de l'ITIE-BF



Source : Département en charge de la communication du SP-ITIE, 2021

2.3. Propriété Réelle

En vue de rendre effective cette exigence et d'accroître la transparence des entreprises exerçant dans le secteur extractif, le Comité de pilotage de l'ITIE-BF a élaboré en 2020 un projet de décret portant obligation de déclaration de la propriété effective des entreprises extractives au Burkina Faso. Ledit projet a été adopté en 2021 par le Conseil des Ministres en sa séance du 21 avril 2021. Il s'agit du décret n°2021-0493/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MJDHPC/MICA du 7 juin 2021 portant obligation de la propriété effective des entreprises extractives. Il comporte 06 chapitres et 22 articles. Le registre des bénéficiaires effectifs est logé au sein du tribunal du commerce de Ouagadougou. Il a été organisé du 28 juin au 01 juillet 2021, un atelier sur l'opérationnalisation de la propriété effective avec l'ensemble des acteurs de mise en œuvre. Ledit décret peut être consulté à partir du lien suivant : <https://itie-bf.bf/2021/10/06/decret-2021-0493-pres-pm-minfid-memc-mjdhp-mica-portant-obligation-de-declaration-de-la-propriete-effective-des-entreprises-extractives-du-07-juin-2021/> .

2.4. Campagne de dissémination et son impact

L'ITIE Burkina Faso s'est largement investie dans la dissémination des rapports ITIE 2017, 2018 et 2019. Ainsi, au-delà des communications dans les médias, deux grandes campagnes de

dissémination ont été menées en 2021. La première campagne s'est tenue du 07 au 13 juin 2021 dans les régions de l'Est, Centre-est, Plateau central, Centre-sud et Centre-nord. La seconde campagne s'est déroulée 08 au 14 août 2021 dans les régions du Sud-ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-bassins et des Cascades. Ces séances ont regroupé toutes les couches sociales de la population. Il s'agit notamment :

- des autorités locales (maires, préfets) ;
- des représentants des organisations de la société civile locale ;
- des organisations de femmes ;
- des hommes de médias de proximité;
- des leaders coutumiers et religieux ;
- des acteurs des sociétés minières ;
- des représentants de coopératives et associations du secteur minier au niveau local ;
- des représentants des structures déconcentrées de l'administration publique ;
- des représentants de personnes vivant avec un handicap.

Par ailleurs, des émissions radiophoniques ont été réalisées dans l'ensemble des localités visitées au cours de ces campagnes.

Les images des rencontres ainsi que les descriptifs peuvent être consultés sur la page Facebook dont le lien est le suivant : <https://www.facebook.com/itiebf/>

Photo 3: Vue des séances de dissémination dans les régions du Burkina Faso



Source : Département en charge de la communication du SP-ITIE, 2021

2.5. Renforcement des capacités des acteurs au processus ITIE

L'année 2021 a connu une intensification des activités de renforcement des capacités. Elles avaient pour but de donner les rudiments nécessaires aux populations afin de leur permettre de mieux comprendre les thématiques et les informations diffusées dans les médias sur le secteur extractif. Au nombre des activités de renforcement de capacité on peut citer :

- la formation sur la fiscalité minière et la modélisation de la rente au profit des parties prenantes de l'ITIE-Burkina Faso tenue du 06 au 09 avril 2021;
- des séances de formation sur le nouveau modèle d'évaluation de la norme ITIE au profit des parties prenantes, que sont les organisations de la société civile, les femmes et hommes de media, les sociétés minières et l'administration fiscale, douanière et minière tenue du 15 au 22 décembre 2021 ;
- une formation sur la certification des revenus issus du secteur extractif tenue le 05 novembre 2021 au profit des points focaux des entités publiques. Cette formation a été animée par la Cour des comptes. Il est à noter également la formation sur le remplissage des formulaires de déclaration des données du secteur extractif au profit des points focaux organisée du 03 au 04 novembre 2021 ;
- la formation sur les conventions minières et le mécanisme de gestion du secteur minier artisanal au Burkina Faso au profit des parties prenantes de l'ITIE-BF tenue du 11 au 15 octobre 2021 ;
- la formation sur l'analyse d'un modèle financier et de l'étude de faisabilité d'un projet minier au profit de l'administration, des OSC, des parlementaires et de la chambre des mines, tenue du 30 août au 2 septembre 2021.

Photo 4: Vue des participants aux ateliers de formations



Source : Département en charge de la communication du SP-ITIE, 2021

2.6. Renforcement de la divulgation systématique

Dans le but de renforcer la divulgation systématique des données ITIE, plusieurs rencontres d'échanges ont été organisées avec les administrations qui produisent des données. Ces échanges ont permis de sensibiliser les acteurs sur la nécessité de publier leurs informations sur leur site web. De manière spécifique, une rencontre de travail s'est tenue entre le Secrétariat permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (SP-ITIE) et les

structures du ministère en charge des mines. La rencontre qui s'est tenue le mardi 30 novembre 2021 a été présidée par le Secrétaire général dudit ministère. Les responsables des structures présentes se sont engagées à soutenir la divulgation des données à travers des publications régulières. D'autres rencontres se sont tenues avec les sociétés d'Etat (SEPB et BUMIGEB) et les Etablissements publics de l'Etat.

Aussi, un guide de la divulgation systématique a fait l'objet d'une validation technique. Il vise à harmoniser les démarches de production et de divulgation des informations sur le secteur extractif. Il envisage également asseoir un cadre de gestion participatif du portail de l'ITIE et de développer une synergie pour une meilleure interopérabilité des systèmes des données de l'administration.

III. EVALUATION DES PERFORMANCES EN LIEN AVEC LES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation de la performance en lien avec les activités définies dans le plan de travail est présentée par axe et par objectif conformément au plan d'action triennal 2021-2023. Il s'agit de mettre en lumière quelques activités, au regard du nombre important d'activités prévues dans ledit plan. Une synthèse de la mise en œuvre du PAT est présentée à la fin de ce point.

3.1. Axe 1 : Implication du GMP dans la mise en œuvre de la Norme au Burkina Faso

3.1.1. Objectif 1 : assurer le fonctionnement du Comité de pilotage

✓ **Organiser 4 sessions ordinaires et des sessions extraordinaires du Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage a tenu 6 sessions dont 4 sessions ordinaires et 2 sessions extraordinaires. Les travaux réalisés lors de ces sessions ont permis d'échanger sur la mise en œuvre de la norme ITIE 2019 au Burkina Faso et d'adopter les principaux documents suivants :

- le rapport ITIE 2019 ;
- le rapport de suivi des recommandations ;
- le rapport d'avancement 2020 ;
- le plan d'action triennal 2021-2023 ;
- les termes de référence (TDR) du recrutement du consultant pour l'élaboration du rapport ITIE 2020 ;
- la note technique relative aux revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature ;
- le plan de divulgation des titres miniers et autorisations.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût financier s'élève à 2 580 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 57,33%.

✓ **Suivre la mise en œuvre des recommandations ITIE**

Un atelier de suivi de la mise en œuvre des recommandations a été tenu du 30 août au 3 septembre 2021. Il a réuni 22 participants (16 hommes et 6 femmes) venus de l'administration publique et de la société civile. Il ressort de cet atelier que sur 31 recommandations, 7 sont réalisées, 15 sont en cours de réalisation et 9 ne sont pas réalisées.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière de 4 340 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 241,11%. Ce dernier taux s'explique par une allocation supplémentaire de ressources financières passée d'un montant initial de 1 800 000 FCFA à un montant final de 4 340 000 FCFA.

3.2. Axe 2 : Attribution des autorisations et titres miniers

3.2.1. Objectif 2 : améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titres miniers

✓ **Transmettre et publier trimestriellement des titres et autorisations (décrets et arrêtés) au SP-ITIE**

La Direction Générale du Cadastre Minier (DGCM) a régulièrement transmis les titres miniers et autorisations au SP-ITIE pour publication. Du 1er janvier au 31 décembre 2021, ce sont 115 arrêtés des titres miniers et autorisations qui ont été transmis au SP-ITIE. Lesdits arrêtés ont été

entièrement publiés sur le site web de l'ITIE BF (<https://itie-bf.bf/>). Le taux de réalisation physique de cette activité est de 100%.

✓ **Identifier mille cinq cent (1 500) artisans miniers par la délivrance des cartes d'artisans miniers**

Cette activité qui a pour objectif de réduire la part de l'informel dans l'artisanat minier, a été révisée courant 2021, et la cible revue à 1000 artisans miniers pour un coût de 12 000 000 F CFA. Cette révision a été faite pour tenir compte du retard dans l'opérationnalisation de l'enrôlement par l'ANEEMAS et du contexte sécuritaire difficile qui a entravé les contrôles sur les sites miniers artisanaux.

Sur ces 1000 artisans miniers à enrôler, 664 artisans miniers ont été identifiés et se répartissent comme suit : 21 intermédiaires ; 193 collecteurs ; 114 fournisseurs de services ; 336 exploitants.

Le taux d'exécution physique est de 66,4% et le coût d'exécution financière est de 7 120 000 F CFA soit un taux d'exécution financière de 59,3%.

✓ **Formaliser 20 conventions des sites artisanaux par la signature de conventions**

L'objectif poursuivi est de formaliser la gestion des sites dits « sauvages » afin de faciliter l'encadrement et le suivi des activités d'exploitation minière artisanale. Tout comme l'identification des artisans miniers, elle vise la réduction de la part de l'informel dans l'artisanat minier. Cette activité a été budgétisée à 6 995 000 FCFA.

A la date du 31 décembre 2021, sur 25 demandes de convention reçues, 13 ont pu être entièrement instruits et seulement 02 ont été signées.

Le taux d'exécution physique est de 10%. Le coût d'exécution financière est de 4 749 750 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 67,9%.

Le faible taux d'exécution physique de cette activité s'explique en partie par la réticence des détenteurs de permis de recherche ou d'exploitation à donner leurs accords pour l'octroi de conventions de gestion artisanale sur leurs périmètres, ceci, au regard de la complexité grandissante de l'activité d'exploitation artisanale. Quant au taux d'exécution financière, son niveau s'explique par le nombre de dossier instruits ; étape à laquelle les coûts les plus importants sont engagés.

✓ **Réaliser l'audit technique du système informatique du cadastre minier**

L'objectif de cet audit technique est de disposer d'un système informatique du cadastre minier performant. Les termes de référence pour le recrutement d'un consultant ont été élaborés.

L'évaluation des offres financières a été effectuée le 23 novembre 2021. Les résultats de ces travaux ont été analysés le 06 décembre 2021 par la commission. Celle-ci a délibéré et procédé à la signature du rapport. Les travaux de la commission ont permis de retenir le prestataire et le dossier a été transmis à la DCMEF pour publication.

Le taux d'exécution physique est de 44%. Cette phase s'est faite sans coût.

✓ **Elaborer un manuel de procédure de gestion des titres miniers et autorisations**

Le projet du manuel de procédure est disponible et est en attente de validation.

Dans le souci d'améliorer le traitement des dossiers, la DGCM a entrepris des concertations avec les autres structures concernées dans le traitement des dossiers pour requérir leurs avis pour une bonne synergie d'actions ;

Dans le souci d'améliorer le traitement des dossiers, la DGCM a élaboré deux projets de protocole d'accord avec la DGMG et la DGC qui vont permettre de rationaliser les délais de traitement des dossiers des titres miniers et autorisations. La signature de ces deux textes permettra de consolider le document et le rendre plus opérationnel et en faire un document de qualité.

Le taux d'exécution physique est de 70% et le coût d'exécution financière est de 2 959 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 5,92%.

✓ **Organiser trois campagnes de sensibilisation sur les textes portant gestion des titres miniers et autorisations dans trois régions administratives**

L'objectif de ces campagnes de sensibilisation est de faire connaître au public les textes régissant la gestion des titres miniers et autorisations.

Deux campagnes de sensibilisation ont pu effectivement se tenir dans les régions des Hauts-Bassins et les Cascades du 23 au 29 novembre 2021 sur les trois campagnes prévues au départ. Le public cible était constitué des autorités locales, des chefs coutumiers, des religieux, des artisans miniers, des chefs de services provinciaux et départementaux en charge de la culture, de l'environnement, de l'élevage et de l'agriculture.

La sensibilisation a touché 86 personnes (7 femmes et 79 hommes) dans les Hauts-Bassins. Au niveau des Cascades, 78 participants ont été sensibilisés (8 femmes et 70 hommes).

Le taux de réalisation physique de ces campagnes de sensibilisation sur les textes législatifs et réglementaires est de 66,66%. Le coût de réalisation est de 12 475 000 FCFA, soit un taux de 60,65%.

✓ **Suivre la mise en œuvre de dix (10) PGES dans les mines industrielles et semi-mécanisées**

Le suivi des PGES visent à renforcer la capacité des sociétés minières en matière de gestion environnementale et sociale à travers les recommandations contenues dans les avis de faisabilité ou de conformité. Douze suivis PGES de mines ont été réalisés au cours de l'année 2021.

De façon générale, les insuffisances suivantes ont été observées :

- l'insuffisance des reboisements;
- l'absence de clôture de certains sites miniers occasionnant des intrusions des animaux et des personnes (cas des orpailleurs par exemple) ;
- l'insatisfaction des populations des zones concernées en matière d'emploi et en appui au développement de leurs communes.

Le taux d'exécution physique est de 120%, avec un coût financier de 12 309 860 FCFA soit un taux d'exécution financière de 49,24%.

✓ **Inspecter dix (10) mines industrielles et semi-mécanisées**

Cette activité a pour objectif de contrôler le respect de la réglementation environnementale dans 10 mines industrielles. A cet effet, la mise en œuvre de l'activité n'a concerné que 2 mines sur les 10 prévues. Cela s'explique par le fait qu'avec la mutation du BUNEE en agence (ANEVE), le budget alloué annuellement n'a pas suivi.

Le taux d'exécution physique est de 20%, avec un coût financier de 1 500 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 03,75%.

3.3. Axe 3 : Suivi de la recherche et de la production

3.3.1. Objectif 3 : renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière

✓ **Contrôler les activités de quatre-vingt (80) sites d'exploitation de substances de carrières**

Dans le cadre de cette activité, 84 sites de substances de carrières valides ont été suivis et contrôlés. Il s'est agi de vérifier le respect de la législation et de la réglementation par les sociétés de carrière en exploitation effective. Le suivi contrôle des activités s'est déroulé sur toute l'année 2021. Cette activité a été entièrement réalisée avec un taux d'exécution physique de 102%. Son coût d'exécution est de 4 119 270 FCFA, soit un taux de 24,23%.

✓ **Poursuivre les activités d'inventaires des pierres ornementales du Burkina Faso**

Cette activité a permis d'inventorier 34 sites de pierres ornementales. Des échantillons ont été prélevés par site pour des travaux de laboratoires en procédant aux analyses multiéléments, tests physico-chimiques et confection de cubes de roches polies. Les échantillons polis serviront à la promotion.

Le taux d'exécution physique est de 100%. Le coût de cette activité est de 3 248 817 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 21,66%.

✓ **Contrôler 10 comptoirs d'achat d'or**

Cette activité a pour objectif de contrôler le niveau de fonctionnement des comptoirs d'achat d'or à travers notamment la vérification de la tenue effective des registres, l'existence de fonderie, de la qualité de leurs unités de mesure.

En 2021 ce sont 9 comptoirs sur 10 qui ont été contrôlés. Le taux d'exécution physique est de 90%. Cette activité s'est réalisée sans coût.

✓ **Réaliser la cartographie géologique de 30 feuillets à l'échelle 1/50 000**

Les travaux ont débuté sur dix feuillets à Boudry, Niagho, Garango, Pouni, Dassa, Tenado, Barré, Tiéfora, Dimolo et N'Guibo. Ils ont consisté essentiellement à :

- réaliser des travaux préparatoires (revues bibliographiques et exploitation des données existantes) pour la réalisation de cartes prédictives des zones d'études ;
- effectuer des missions d'information et de sensibilisation des autorités administratives et locales desdites localités ;

- procéder à des levés géologiques et de collecte d'échantillons de roches pour confections de Lames minces et analyses lithogéochimiques.

On note la couverture totale de 5 feuillets et deux autres dont les travaux sont avancés. Le taux d'exécution physique est de 45% pour un coût financier de 152 075 250 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 45%.

✓ **Contrôler les anomalies mises en évidence par les différents levés régionaux**

L'activité n'a pas été réalisée du fait de l'insécurité dans les zones concernées.

✓ **Réaliser des études des minéralisations liées aux intrusifs granitiques**

Cette activité vise à comprendre les minéralisations dans les roches de types granitiques. La réalisation des analyses des échantillons de roches collectés lors des travaux antérieurs (levés géologiques et géochimie Stream et sol) a constitué l'essentiel des activités. La situation sécuritaire devenue délétère dans la zone de Mangodara a ralenti les travaux dans cette partie du projet. Les travaux se poursuivront dans la zone de Zoungou.

Le taux d'exécution physique est de 10% pour un montant d'exécution financière de 14 523 290 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 32,11%.

✓ **Cartographier des gîtes de substances de carrières dans la région du centre Sud**

Cette activité vise une meilleure connaissance des ressources de substances de carrières dans la région du Centre Sud et à les cartographier. La poursuite des travaux de la couverture de la superficie de la région du Centre Sud en levé géologique et les analyses élémentaires sur quelques échantillons collectés dans le cadre des missions de terrain ont constitué l'essentiel de l'activité.

Le taux d'exécution physique est de 52% pour un montant d'exécution financière de 7 882 940 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 52%.

✓ **Faire des contrôles géologiques et géophysiques au sol des anomalies aéroscopométriques (uranium) sur l'ensemble du territoire**

Cette activité a pour objet d'approfondir les recherches sur les zones d'anomalies mises en évidence par des études antérieures. Des sondages à la Mototarière ont été réalisés sur les prospects de Manga et Villy-Bongo.

Quatre prospects ont été ciblés pour cette action. Ce sont les zones de Villy, de Klesso, de Manga et de mankognadougou. Les contrôles sur le terrain des anomalies sont en cours sur les 4 prospects ciblés dont certains à un stade avancé. Le taux de réalisation physique est de 35% pour un montant d'exécution financière de 67 463 200 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 35%.

✓ **Organiser trois (03) sorties de sensibilisation des petits exploitants de substances de carrières sur la réglementation**

Deux sorties de sensibilisation des exploitants artisanaux de substances de carrières sur la réglementation minière en vigueur ont été effectuées dans 2 régions (Sud-Ouest et Plateau Central) dont 6 communes : Méguet, Boudry, Zitenga, Dano, Gaoua, Coper. Pour la troisième

sortie, les termes de références sont élaborés et adoptés. Les correspondances ont été également signées et transmises au niveau des collectivités. Elle n'a pas pu se tenir pour des difficultés liées à la prise en charge des participants par le budget.

Le taux d'exécution physique est de 80% pour un montant d'exécution financière de 6 449 345 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 40,07%.

✓ **Organiser quatre (04) réunions de la Commission Technique d'Agrément pour la commercialisation de l'or (CTACO)**

En 2021, 5 réunions de la Commission technique d'agrément pour la commercialisation de l'or ont été organisées (17 février ; 16 avril ; 15 juin ; 30 juin ; 23 juillet).

Le taux d'exécution physique est de 125%. Ces réunions ont été réalisées sans coût. Un texte a été adopté et les 3 dernières réunions du CTACO seront prises en charge.

Le CTACO est chargé d'étudier les dossiers de demande d'octroi ou de renouvellement d'agrément pour la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses artisanales et semi-mécanisées et de donner son avis au ministère en charge des mines. La commission est composée de 9 membres dont un président (le Secrétaire Général du ministère en charge des mines), 2 rapporteurs (le Directeur Général des Mines et de la Géologie et le Directeur des Mines). Les membres sont : le Directeur Général des Impôts ou son représentant ; le Directeur Général du Commerce ou son représentant ; le Directeur Général des Douanes ; le Directeur Général du Contrôle Economique et de la Répression des Fraudes ou son représentant et 2 représentants de la Direction Générale des Mines et de la Géologie. L'agrément est accordé par arrêté interministériel des Ministres chargés des mines, des finances et du commerce pour une durée de 3 ans.

✓ **Tenir un (01) atelier de partage d'expériences entre l'ONASSIM et les FDS sur les interventions opérationnelles dans la gestion des conflits sur les sites miniers**

Un atelier de partage d'expériences sur les interventions opérationnelles dans la gestion des conflits sur les sites miniers s'est tenu du 21 au 25 août 2021 dans la commune de Ziniaré, région du Plateau Central. Il a regroupé 34 personnes (2 femmes et 32 hommes).

L'activité a permis de réfléchir sur les types de manifestation sur les sites miniers, de diagnostiquer les faiblesses afin d'adapter le dispositif de Maintien et de Rétablissement de l'Ordre Public (MROP) pour éviter ou limiter les pertes en vies humaines et la destruction des matériels.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est de 20 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Tenir un (01) atelier de renforcement des capacités des acteurs des cadres de concertation de l'exploitation des activités minières**

L'objectif de cette activité est de promouvoir le dialogue citoyen en dynamisant les cadres de concertation afin de relever le défi sécuritaire sur les sites miniers. L'activité s'est tenue du 8 au 12 novembre 2021 à Ziniaré. Elle a rassemblé 107 personnes (7 femmes et 100 hommes) avec un taux d'exécution physique de 100% et le coût effectif est de 15 500 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Tenir un (01) atelier sur la prévention de risques liés à l'exploitation minière au profit des responsables des artisans miniers**

L'objectif de cette activité est de sensibiliser et de renforcer les capacités des responsables des artisans miniers en vue de leur permettre de mieux cerner les enjeux de la réglementation en matière d'usage d'explosifs civils. Cette activité s'est tenue du 11 au 15 octobre 2021 à Gaoua. Elle a mobilisé 103 personnes (2 femmes et 101 hommes) avec un taux d'exécution physique de 100% et un coût effectif de 15 000 000 de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Tenir un atelier d'élaboration d'un plan de sécurisation des sites miniers artisanaux et semi-mécanisés**

L'objectif de cette activité est de proposer un projet de plan de sécurisation des sites miniers artisanaux et semi-mécanisés de concert avec les Forces de défense et de Sécurité au regard des enjeux que comporte l'exploitation minière. Les Termes de référence (TDR) ont été validés par le comité de direction mais l'activité n'a pu se tenir pour des raisons budgétaires.

✓ **Développer des techniques d'extraction, de traitements et de transformation de substances de carrières et minéraux industriels à moindre coûts**

Cette activité vise à promouvoir l'exploitation des substances de carrières et minéraux industriels par l'installation d'une unité moderne d'exploitation du grès à Satiri (Région des Hauts-Bassins). Les activités ont consisté en :

- la tenue d'une mission d'information et de sensibilisation des autorités administratives et locales sur le projet (peut être consulté sur la page facebook du BUMIGEB <https://web.facebook.com/Bumigeb> du 25/02/2021);
- la contractualisation avec des prestataires pour l'acquisition d'équipements performants nécessaires à la réalisation du projet ;
- la contractualisation avec un cabinet pour une étude d'aménagement du site devant abriter l'unité ;
- La contractualisation pour l'étude de faisabilité technico-économique du projet.

Le taux d'exécution physique est de 26% pour un montant d'exécution financière de 117 000 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 78%.

✓ **Organiser 20 campagnes de sensibilisation sur les sites d'exploitation artisanale**

Cette activité a connu une reformulation par l'ANEEMAS. La nouvelle formulation qui a connu une mise en œuvre est : **Organiser des formations et des sensibilisations sur vingt (20) sites aurifères**

Les campagnes ont permis de sensibiliser le public cible sur les méthodes sécurisées d'exploitation de l'or de production artisanale, sur la préservation de l'environnement et sur la lutte contre le travail des enfants.

Au 31 décembre 2021, 400 artisans miniers de 20 sites en raison de 20 artisans miniers par site ont bénéficié des sessions de formation réalisée par les agents de l'ANEEMAS.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est de 15 955 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 84,2%.

3.4. Axe 4 : Collecte des revenus

3.4.1. Objectif 4 : déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat

✓ Mettre à jour le fichier des contribuables du secteur minier

Compte tenu des contraintes budgétaires et de ressources humaines, l'activité n'a pas été réalisée en 2021. Elle a été reportée en 2022.

✓ Elaborer des instructions administratives sur la fiscalité minière

L'activité n'a pas été réalisée. La difficulté tient au fait qu'elle est financée par le projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines dont les activités n'ont pas connu un démarrage effectif en 2021. A cet effet, l'activité a été reprogrammée pour 2022.

✓ Réaliser une étude sur la chaîne de commercialisation de l'or de production artisanale et semi-mécanisée

Cette activité devra permettre d'analyser toute la chaîne de commercialisation, de relever les entraves au bon fonctionnement du circuit et de proposer des solutions idoines et synergiques.

A la date du 31 décembre, le rapport de démarrage de l'activité a été produit et transmis par le consultant, les travaux sur le terrain se poursuivent et la validation de l'étude est prévue courant 2022.

Le taux d'exécution physique est de 30%. Ces étapes de la mise en œuvre de l'activité ont été réalisées sans coût.

✓ Organiser un atelier de concertation entre la DGI et les services techniques du ministère en charge des mines en vue du renforcement de la collaboration

Cet atelier a pour objectif d'améliorer de manière significative la collaboration entre la DGI et les services techniques du ministère en charge des mines.

Cette activité a été finalement portée par le ministère en charge des mines. L'atelier a été organisé à Koudougou du 8 au 12 novembre 2021. A l'issue des travaux de l'atelier, des recommandations et des propositions ont été formulées dans le sens d'une synergie d'actions pour le contrôle des activités minières.

Pour un contrôle efficace des activités minières, les participants ont proposé la formalisation d'un cadre de collaboration entre les structures intervenant dans le contrôle des activités minières.

Le taux d'exécution physique est de 100%, le coût financier de l'atelier a été supporté par le ministère en charge des mines.

✓ Renforcer les capacités des acteurs sur la norme ITIE

L'objectif de cette formation est de permettre aux parties prenantes à la mise en œuvre du processus ITIE d'acquérir les connaissances sur le contenu des conventions minières et sur le

mécanisme de gestion du secteur minier artisanal. A cet effet, un atelier de formation a été tenu du 11 au 14 octobre 2021. Il a été animée par les cadres du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Mines (SP-CNM) et de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS). Il a réuni des participants venus des entités publiques, de la société civile et des médias. Le coût de cette activité est de 6 253 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 83,37%. Le taux d'exécution physique est de 100%.

✓ **Organiser une formation sur la fiscalité minière et le partage de la rente**

Une session de formation sur la fiscalité minière et le partage de la rente s'est déroulée du 6 au 9 avril 2021. Elle a regroupé 31 participants (8 femmes et 23 hommes) venant principalement de la société civile, des sociétés minières, de l'administration publique et de la presse publique et privée. Les principaux thèmes dispensés lors de la formation ont porté sur :

- le modèle fiscal du Burkina Faso dans le secteur extractif ;
- les enjeux liés à la fiscalité du secteur extractif;
- les transactions intragroupes et les problématiques fiscales associées ;
- les modèles d'analyse de la rente minière.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est de 4 753 500 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 99,03%

3.5. Axe 5 : Affectations des revenus

3.5.1. Objectif 5 : Rendre compte de l'utilisation des revenus

✓ **Appuyer la gouvernance du FMDL dans les communes de Falangountou et de Gorom Gorom**

02 ateliers de cadrage des comités communaux de suivi du FMDL de Gorom-Gorom et de Falagountou ont été organisés les 11 et 12 mars 2021. Les travaux ont connu la présence de 30 participants tous des hommes et ont permis d'adopter :

- un mécanisme de suivi et évaluation ;
- un calendrier de travail pour 2021 ;
- un mécanisme de diagnostic périodique des projets ou programmes au profit des communautés riveraines;
- un plan commun de communication, de dialogue et de redevabilité avec les communautés bénéficiaires.

L'activité a été couverte par :

- l'Economiste du Faso (<https://www.leconomistedufaso.bf/2021/03/22/fonds-minier-de-developpement-local-les-communes-du-sahel-en-introspection/>);
- Burkina 24 (<https://www.burkina24.com/2021/03/12/fonds-minier-le-comite-de-suivi-de-gorom-gorom-echange-sur-les-projets-avec-la-mine-dessakane/>);
- BF1 (<https://www.youtube.com/watch?v=hL-DzpEGD3g>);
- Lefasonet (<https://lefaso.net/spip.php?article104667>).

Le taux d'exécution physique est de 30% et le coût financier est de 8 629 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 21,57 %.

✓ **Organiser un atelier sur le suivi du portefeuille titres de l'Etat dans les sociétés minières**

En juillet 2021, la DGTCP a organisé un atelier sur le thème « la performance des actifs financiers de l'Etat : volet participations publiques ». Au cours de cet atelier, le suivi du portefeuille titres de l'Etat dans les sociétés minières a été effectué.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est 9 000 000 de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 90%.

3.6. Axe 6 : Dépenses sociales et économiques

3.6.1. Objectif 6 : Améliorer les conditions de vie des populations

✓ **Mobiliser le fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre les produits chimiques prohibés**

Pour la mise en œuvre de cette activité, le FIE est dans l'attente de l'approvisionnement du compte numéro 443360000444 ouvert dans les livres du Trésor Public, sous l'intitulé « FDS REHA SECU SITE MINIER ». Il a pour objectif de financer les activités du plan de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés. Les ressources ont été collectées par l'ANEEMAS et sont en cours de transfert dans ledit compte.

✓ **Mobiliser les fonds de réhabilitation et de fermeture des mines**

L'objectif de cette activité est de mobiliser les ressources du FRFM. Il s'agit surtout d'amener les sociétés minières à transférer lesdites ressources des banques commerciales vers la BCEAO. En 2021, un montant de 23 541 194 855 FCFA a été collecté. Cette situation émane uniquement des comptes déjà ouverts à la BCEAO. En cumulant les recouvrements antérieurs avec ceux de 2021, le montant total des disponibles dans les comptes de la BCEAO s'élèvent à 46 820 832 786 FCFA pour 9 compagnies minières sur 17 comptes opérationnels. Le taux d'exécution physique de cette activité est de 100%. Sa mise en œuvre n'a pas nécessité de coût.

✓ **Réaliser une étude sur la prise en compte des droits humains à l'endroit de six entreprises extractives et de cimenterie au BF**

Un projet de termes de références relatifs au recrutement du bureau d'étude a été élaboré et examiné par les acteurs du ministère et des PTF. Le taux d'exécution physique est de 15% et le taux d'exécution financier est de 0%. Le recrutement du bureau d'études est toujours en cours. Un premier recrutement a été lancé et après le dépouillement, aucune entreprise n'a été retenue pour mener l'étude. L'activité a été reconduite dans le programme d'activités 2022.

✓ **Organiser la journée du fournisseur minier du Burkina Faso**

L'objectif de cette activité est de créer un cadre d'échanges, de partage d'expériences, de renforcement de la collaboration entre les sociétés minières, les autres acteurs du secteur minier et les PME/PMI nationaux afin d'accroître les achats locaux dans le secteur minier. La Journée

du fournisseur minier du Burkina Faso édition 2021 n'a pas été réalisée. Elle a été pour des raisons de conflits d'agenda avec les partenaires reportées pour 2022.

✓ **Placer en formation professionnelle 179 enfants retirés des sites d'orpaillage et carrières dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Plateau central**

Cette activité vise, d'une part à renforcer les capacités des enfants retirés des sites d'orpaillage dans une perspective de leur insertion socioéconomique, et d'autre part, à réduire leur vulnérabilité.

Vingt-trois enfants retirés des sites d'orpaillage ont pu être placés en formation professionnelle dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du plateau central.

Le taux d'exécution physique est de 13%, le coût financier est de 109 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 1,74%.

✓ **Organiser 40 sorties pour le retrait des enfants dans les sites d'orpaillage dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Plateau central et du Nord**

Cette activité a consisté essentiellement à enregistrer les enfants identifiés, à organiser des entretiens et counselings individuels avec eux, à recueillir toutes les informations les concernant et à établir une relation d'aide avec eux, toute chose qui les prépare à leur retour en famille. Ainsi, 23 sorties ont pu être organisées dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Plateau central et du Nord.

Le taux d'exécution physique est de 58%, le coût financier est 205 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 5,12%.

✓ **Organiser le retour en famille de 144 enfants en situation de rue et des enfants retirés des sites d'orpaillage et carrières des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Plateau central et du Nord**

Cette activité a permis le retour en famille de 62 enfants. Ces enfants ont pu bénéficier d'un accompagnement psychosocial et renouer les liens avec leurs familles.

Le taux d'exécution physique de 43%, le coût financier est de 1 453 000 FCFA et le taux d'exécution financière est de 20,18%.

3.7. Axe 7 : Résultats et impacts

3.7.1. Objectif 7 : réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE au BF

✓ **Diffuser en ligne les informations géo scientifiques**

L'activité vise à rendre plus accessible les informations géo scientifiques. Elle a porté essentiellement sur :

- la mise à jour quotidienne des données géo scientifiques accessibles sur le géoportail au www.bumigeb.net
- la base de données relationnelles. Un consultant travail sur la mise à niveau de cette base ;

Pour les travaux sur le fond documentaire, le processus est à l'arrêt.

Le taux d'exécution physique est de 25% pour une exécution financière de 87 500 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 25%.

✓ **Faire l'état des lieux de la qualité de l'environnement (sol, eaux et air) sur 06 sites miniers artisanaux**

Cette activité a pour objectif de d'offrir une meilleure connaissance de la qualité de l'environnement sur les sites d'exploitation minière artisanale et leurs environs afin de prévenir les risques de pollutions aux substances chimiques toxiques. En effet, l'utilisation anarchique des produits chimiques pour le traitement du minerai est source de pollution du sol, des eaux souterraines et de surface ainsi que de l'air. Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'état des lieux de la qualité de l'environnement (sol et eaux) sur 6 sites a été effectué.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est de 9 977 460 FCFA soit un taux d'exécution financière est de 99,8%.

✓ **Opérationnaliser la propriété effective**

Cette activité a pour objectif d'améliorer la transparence dans le secteur extractif. Dans le cadre de sa mise en œuvre, un atelier s'est tenu du 28 juin au 1 juillet 2021. Il a regroupé 26 participants (4 femmes et 22 hommes) et a permis d'échanger sur le décret portant obligation de déclaration de la propriété effective et les formulaires de déclaration y relatifs. Il a aussi servi de canal de sensibilisation des acteurs sur le bien-fondé de la mise en œuvre de cette thématique.

Le taux d'exécution physique est de 100%. Le coût financier est de 4 764 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 55,45%.

✓ **Simplifier les rapports ITIE 2018 et 2019**

L'objectif de cette activité est de rendre accessible les informations contenues dans les rapports ITIE 2018 et 2019. Il s'est agi d'identifier et de reformuler en français facile les informations pertinentes contenues dans lesdits rapports. Dans ce cadre, un atelier de simplification des rapports ITIE 2018 et 2019 s'est tenu du 22 au 26 mars 2021 avec les parties prenantes aux processus ITIE. Il a regroupé 18 participants (2 femmes et 16 hommes). Cette activité a été entièrement réalisée pour un montant de 3 289 500 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 99,68%. Les rapports simplifiés sont disponibles et ont été publiés sur le site web de l'ITIE-BF dont le lien est le suivant : <https://itie-bf.bf/rapports-itie-simplifies/>.

✓ **Traduire les rapports ITIE 2018 et 2019 en sept (07) langues nationales**

Les rapports ITIE simplifiés 2018 et 2019 ont été traduits en sept langues nationales que sont le mooré, le djoula, le foulfuldé, le dagara, le lyélé, le gourmachéma et le bissa. Les travaux de traduction se sont tenus de mai à juin 2021 à travers la convention n°14/00/01/04/00/2021/00004 du 04 mai 2021 entre le SP ITIE et la Direction Générale de la Recherche en Education et de l'Innovation Pédagogique.

Les rapports traduits ont été publiés sur le site web de l'ITIE dont le lien est le suivant : <https://itie-bf.bf/rapports-itie-traduites-en-langues/>.

Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est de 5 600 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Editer les rapports ITIE 2018 et 2019 simplifiés en français et en langues nationales**

Les rapports ITIE 2018 et 2019 simplifiés en français et en langues nationales ont été édités.

Le taux d'exécution physique est de 100%. Le coût financier est de 8 840 000 FCFA soit un taux d'exécution financière 98,22%.

✓ **Disséminer les Rapports ITIE**

La campagne de dissémination s'est tenue du 7 juin au 14 août 2021 et a concerné les communes de Fada N'gourma (Région de l'Est), de Zabré (Région du Centre-Est), de Gogo (Région du Centre-Sud), de Mogtédou (Région du Plateau central), de Kongoussi (Région du Centre-Nord), de Gaoua (Région du Sud-Ouest), de Banfora (Région des Cascades) et de Houndé (Région des Hauts-Bassins). La campagne de dissémination a permis de partager les contenus des rapports ITIE avec les populations locales. Au total, la campagne a touché 300 personnes.

Le taux d'exécution physique est de 100%. Le coût financier est de 22 562 400 F CFA, soit un taux de 112,81%. Ce taux d'exécution financière est dû à une révision à la hausse du nombre de communes minières retenues pour la dissémination.

Les images des rencontres ainsi que les descriptifs peuvent être consultés sur la page Facebook dont le lien est le suivant : <https://www.facebook.com/itiebf/>

✓ **Organiser deux émissions radiophoniques sur la norme ITIE**

Quatre émissions radiophoniques ont été réalisées au cours de la campagne de dissémination tenue du 7 juin au 14 août 2021 sur les Radio Horizon FM de Fada, Radio La Voix du Lac de Kongoussi, Radio La Voix des Balé de Boromo et RTB2 de Gaoua. Le thème développé était relatif au contenu des rapports ITIE 2017, 2018 et 2019.

Ces émissions étaient interactives et traduites en langues locales. Elles ont permis aux populations de discuter avec les animateurs sur la mise en œuvre de la norme.

Le taux d'exécution physique est de 100%, le coût financier est de 950 000f CFA, soit un taux de 95%.

✓ **Faire la refonte du site web de l'ITIE**

La refonte du site web de l'ITIE Burkina Faso a été effective en 2021. Les travaux de refonte du site web ont démarré avec la réunion de cadrage qui a eu lieu le 17 septembre suivi de la mise en place d'un comité de suivi des travaux. Deux ateliers de formation ont eu lieu du 28 au 29 octobre au profit des gestionnaires du site et du 1 au 2 décembre au profit des administrateurs du site. Le nom www.itie-bf.bf a été retenu et la réception du site a eu lieu les 14 et 15 décembre 2021. Le taux d'exécution physique est de 100%, le coût financier est de 6 950 000 FCFA soit un taux d'exécution financière est de 99,29%.

✓ **Organiser une conférence publique sur les rapports ITIE à Ouagadougou**

Cette activité n'a pas été réalisée pour insuffisance de ressources financières.

✓ **Simplifier 4 conventions minières au profit de 4 communes du Burkina Faso**

L'objectif de cette activité est de traduire en français facile la convention minière type au profit des communautés des communes de Yalgo, Sabcé, Réo et Houndé. Cette activité vise à

contribuer à vulgariser la convention minière en vue de faire connaître aux communautés impactées par les projets miniers les obligations contractuelles entre l'Etat et les sociétés minières et susciter leur implication dans le suivi du respect de ces obligations. A cet effet, 4 conventions minières ont été simplifiées au profit des communes de Yalgo, Sabcé, Réo et Houndé.

L'activité a été entièrement réalisée avec l'appui financier d'Oxfam pour un coût de 1 500 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Organiser un atelier d'analyse des projets de décret et arrêtés révisés portant sur le Fonds minier de développement local**

Le Ministère en charge des mines a entrepris de relire les textes d'application qui portent sur le Fonds minier de développement local. L'objectif de cette activité est d'apporter la contribution de la société civile au processus de relecture de ces textes. L'activité a été entièrement réalisée et a été financée par Oxfam. Son coût est de 1 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Réaliser deux mini films documentaires de sensibilisation et d'interpellation des autorités sur l'application intégrale du code minier de 2015**

Les objectifs sont d'informer les populations et d'interpeller les autorités sur l'état de mise en œuvre du code minier. A cet effet, deux mini films documentaires ont été réalisés et ont coûté 2 200 000 FCFA sur financement d'Oxfam.

✓ **Elaborer un rapport d'analyse sur la prise en compte des préoccupations des populations dans la gestion du Fonds minier de développement local dans les communes de Dédougou, Houndé et Soaw**

L'objectif de cette activité est de s'assurer que les projets que mettent en œuvre les élus locaux sur financement des ressources du Fonds minier de développement local prennent en compte les besoins du moment des populations bénéficiaires et surtout ceux des femmes et des jeunes.

A cet effet, un rapport d'analyse a été élaboré par un consultant et mis à la disposition des élus locaux des communes couvertes par l'étude. L'activité a donc été entièrement réalisée et a coûté 2 368 000 FCFA sur financement d'Oxfam.

✓ **Elaborer un rapport d'analyse sur l'impact du Fonds minier de développement local à l'amélioration des conditions de vie des populations des communes de Dori, Tenkodogo et Kaya**

L'objectif de cette activité est de s'assurer que les projets mis en œuvre par les élus locaux sur financement des ressources du Fonds minier de développement local répondent aux besoins du moment des populations bénéficiaires et surtout ceux des femmes et des jeunes.

A cet effet, un rapport d'analyse a été élaboré par un consultant et mis à la disposition des élus locaux des communes couvertes par l'étude. L'activité a donc été entièrement réalisée et a coûté 1 750 000. Le financement a été assuré par Oxfam.

✓ **Plaidoyer pour l'adoption des restes de textes d'application du code minier**

L'activité a consisté à tenir des rencontres de plaidoyer auprès des autorités des Ministères impliquer dans la mise en œuvre du code minier pour l'adoption du reste des textes d'application afin de rendre complète l'opérationnalisation du code minier. L'activité a été entièrement réalisée pour un coût de 446 051 FCFA. Le financement a été assuré par Oxfam.

✓ **Appuyer les OSC locales pour une veille citoyenne du FMDL à Bagassi et Houndé**

Les 10 et 11 mars 2021, le RAJ a organisé des sessions de formation sur la veille citoyenne du FMDL au profit des OSC de femmes et de jeunes dans les communes de Bagassi et de Houndé. Cette activité a permis de renforcer les moyens d'action des OSC de jeunes et de femmes pour un meilleur contrôle des actions communales en vue d'une gouvernance locale responsable. Cette initiative a permis de :

- renforcer les capacités des OSC ciblées dans le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ;
- appuyer les OSC à s'organiser davantage pour une veille citoyenne sur l'utilisation du FMDL ;
- faciliter l'établissement des partenariats entre les OSC;
- accompagner les OSC à mener des actions en coalition.

A l'issue de ces rencontres, deux comités de monitoring communautaire ont été mis en place pour suivre et évaluer la gestion du FMDL dans les communes de Bagassi et Houndé. Ce suivi a permis de faire une collecte de données auprès des parties prenantes au niveau local et de produire un rapport sur l'utilisation du FMDL.

Elle a réuni au total 68 participants (38 femmes et 30 hommes). Le taux d'exécution physique est de 100%. Le coût financier est de 1 696 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 94,43%.

✓ **Organiser un espace communal de dialogue et d'interpellation citoyennes sur l'utilisation du FMDL dans les communes de Bagassi et Houndé**

Ces espaces de dialogue ont été organisés les 06 et 07 avril 2021 à Houndé et Bagassi. Ils ont réuni les OSC locales, les autorités locales, les CVD, les Services Techniques Déconcentrés, les comités communaux de suivi du FMDL.

Au cours de ces rencontres, les comités de monitoring communautaire ont présenté les rapports de collecte de données aux parties prenantes. L'objectif de cet exercice était de contribuer au renforcement des capacités des femmes et des jeunes à être parties prenantes du développement économique local. De façon générale, les OSC ont constaté :

- le dysfonctionnement des comités communaux de suivi du FMDL,
- le retard dans la réalisation des investissements déjà validé par les comités,
- les difficultés dans le déblocage des ressources ;
- le manque de communication, etc.

Elle a réuni au total 65 participants (25 femmes et 40 hommes). Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût financier est de 1 028 950 FCFA soit un taux d'exécution financière de 100,09%.

✓ **Elaborer le rapport d'avancement 2020 de l'ITIE-BF**

Cette activité a pour objectif de capitaliser les résultats obtenus dans la mise en œuvre du processus ITIE. Dans le cadre de sa réalisation, les TDR ont été produits et une rencontre de cadrage s'est tenue le mercredi 24 mars 2021 avec les parties prenantes. Le rapport d'avancement 2020 a été élaboré et adopté par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF en sa séance du 22 juin 2021. Il a été publié sur le site web de l'ITIE Burkina Faso. Il a permis de rendre compte des actions et activités mises en œuvre dans le secteur extractif au cours de l'année 2020. Il a, en outre, mis en exergue les efforts consentis par les parties prenantes pour renforcer les acquis du processus ITIE au Burkina Faso. Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est 2 318 750 FCFA soit un taux d'exécution financière de 96,61%.

Ce rapport peut être consulté à partir du lien suivant : <https://itie-bf.bf/rapports-davancement/>

✓ **Elaborer le plan d'action triennal 2021-2023 de l'ITIE-BF**

Le plan d'action triennal 2021-2023 a été élaboré et adopté par le comité de pilotage lors de sa session ordinaire du 22 juin 2021. Le processus d'élaboration a été ponctué par 3 séances de travail et a connu la participation de 18 structures de la société civile, de l'administration publique et des sociétés minières. Pour la mise en œuvre de la norme, 77 activités ont été retenues pour l'année 2021. Le taux d'exécution physique est de 100% et le coût d'exécution financière est 2 318 750 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 96,61%.

Ce rapport peut être consulté à partir du lien suivant : <https://itie-bf.bf/plan-daction/>

✓ **Elaborer un rapport annuel de suivi de la société civile sur les effets de développement du Fonds minier de développement local**

L'objectif de cette activité est de fournir annuellement des informations aux acteurs du secteur minier et aux citoyens sur la gestion du Fonds minier de développement local et sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base. A cet effet, un rapport a été élaboré et est disponible. Aussi, une conférence publique de présentation et de discussions du rapport a été organisée à Ouagadougou le 29 octobre 2021.

L'élaboration du rapport et l'organisation de la conférence publique ont coûté 3 224 858 FCFA financés par Oxfam.

✓ **Elaborer le rapport ITIE 2020**

Cette activité a pour objectif de mettre à la disposition des citoyens des informations pertinentes sur le secteur extractif. Sa diffusion permet également d'améliorer la transparence, d'élever le débat public et d'accroître la redevabilité quant à l'utilisation des revenus tirés du secteur extractif.

Dans le cadre de sa réalisation, les TDR pour le recrutement de l'administrateur indépendant ont été adoptés par le Comité de pilotage lors de sa session du 18 février 2021. Le recrutement du consultant a été fait suivant la procédure nationale de passation des marchés publics et des

délégations de services publics, notamment par l'avis à manifestation d'intérêt. La société civile a participé au processus de recrutement et le Cabinet BDO consulting a été retenu pour élaborer ledit rapport.

Le rapport de cadrage a été élaboré par le consultant et validé par le Comité de pilotage de l'ITIE Burkina Faso en sa session du 02 novembre 2021. Les points focaux ont été formés sur le remplissage des formulaires de déclaration les 03 et 04 novembre 2021.

Le Cabinet BDO consulting a élaboré le rapport provisoire ITIE 2020 qui a été soumis à l'adoption du comité de pilotage en sa première session ordinaire du 16 février 2022.

Le coût de réalisation de cette activité est de 38 592 151 FCFA. Le taux de réalisation physique est de 95% pour un taux d'exécution financière de 96,48%.

✓ **Renforcer le dispositif de la divulgation systématique**

Cette activité a pour objectif d'améliorer la ponctualité et la régularité de la publication des informations ITIE. A cet effet, un atelier d'opérationnalisation de la divulgation systématique au Burkina Faso a été tenu du 31 mai au 04 juin 2021 et a regroupé 27 participants (05 femmes et 22 hommes). Il s'est agi de valider un projet de guide de mise en œuvre de la divulgation systématique au Burkina Faso et de procéder à un exercice de publication de données sur le portail de données ouvertes de l'ITIE au Burkina Faso.

Le taux d'exécution physique est de 100%. Le coût financier est de 4 774 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 99,46%.

✓ **Organiser un voyage de partage d'expériences au Ghana sur la participation des OSC dans la gouvernance des industries extractives**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, un voyage de partage d'expériences a eu lieu du 30 novembre au 5 décembre 2021 à Accra et à l'intérieur du pays pour la visite des communes. Il a permis de rencontrer des organisations de la société civile qui font la veille citoyenne dans le secteur minier et pétrolier et de partager les expériences. Une quinzaine de personnes ont pris part à ce voyage. Ils sont issues des communes de Sabcé, Réo, Satiri, Bama, Koubri, Manga, Saponé, Kaya et Tenkodogo. Le voyage a coûté 8 117 346 FCFA, financé par Oxfam.

✓ **Former 30 membres d'OSC du secteur minier sur les techniques d'influence des politiques publiques de développement**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, un atelier de formation a été organisé à Ouagadougou au profit des OSC du secteur minier. L'objectif était de renforcer les capacités des membres d'OSC du secteur minier afin qu'ils soient aptes à influencer des politiques publiques de développement au niveau local surtout celles en lien avec le secteur minier. Elle a coûté 1 512 500 F CFA, financée par Oxfam.

✓ **Réaliser une étude sur la prise en compte des Exigences Genre de la Norme 2019 au sein de l'ITIE-BF**

L'activité a été réalisée par un consultant, le rapport a été validé et est disponible.

Le taux d'exécution physique est de 100% le coût financier est de 2 600 000 FCFA soit un taux d'exécution financière de 100%.

✓ **Réaliser une étude sur l'identification des informations et données à publier dans le rapport ITIE**

L'objectif visé par l'étude est d'identifier d'éventuelles nouvelles Exigences qui pourraient être proposées à l'occasion de la prochaine révision de la Norme ITIE.

L'activité est en cours de réalisation ; les projets de termes de références sont élaborés et validés.

Le taux d'exécution physique est de 15% le coût financier est de 0 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 0%.

3.8. Activités hors PTA

Les activités suivantes mise en œuvre en 2021 peuvent être capitalisées dans le cadre du présent rapport.

✓ **Elaborer un calendrier de production des rapports ITIE et un protocole d'accord entre le SP-ITIE et la Cour des comptes**

L'objectif de cette activité est de faciliter l'élaboration du rapport ITIE et la certification des formulaires de déclarations des données du secteur extractif fournies par les entités publiques retenues dans le périmètre de conciliation. Dans le cadre de sa mise en œuvre, un atelier s'est tenu du 26 au 30 avril 2021. Il a regroupé 21 participants dont 2 femmes. Il s'est agi lors de l'atelier d'élaborer les projets de protocole d'accord et de calendrier de production des rapports ITIE. Ces deux documents devront à termes faciliter la production des rapports ITIE par le Comité de Pilotage.

Par ailleurs, au cours de cet atelier les Conseillers de la Cour des comptes ont procédé à la présentation du mécanisme de certification des données des entités publiques.

✓ **Réaliser une émission télé sur les conclusions d'un rapport de la Cour des Comptes intitulé « audit de performance de la surveillance et de la réhabilitation environnementales des sites miniers industriels au Burkina Faso de 2015 à 2019 »**

Il a été réalisé avec le soutien financier de l'UEMOA une émission télé sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes intitulé « audit de performance de la surveillance et de la réhabilitation environnementales des sites miniers industriels au Burkina Faso de 2015 à 2019 ».

Au cours de cette émission les débats ont porté sur les impacts des projets miniers sur l'environnement au Burkina Faso et sur l'efficacité de l'ensemble des textes et structures mis en place pour la réhabilitation des sites miniers après leur fermeture.

L'émission a connu la participation d'experts indépendants sur les questions minières, de membres d'organisations de veille citoyenne et de responsables de structures techniques en charge de l'environnement.

Elle a été diffusée le mardi 28 décembre 2021 à 21H00, sur les antennes de la RTB et de BF1 et le mercredi 29 décembre à 21H00 sur Savane TV. Le coût de cette activité est de 5 000 000 FCFA.

✓ **Réunion de concertation sur la fourniture locale des États membre de l'UEMOA**

Une réunion de concertation des acteurs privés sur la fourniture des biens et services miniers dans les états membres de l'UEMOA par visioconférence s'est tenue du 25 au 27 mai 2021 à laquelle l'ABSM a pris part pour le compte du Burkina avec l'administration publique représenté par la Direction Générale de la Promotion de l'Économie Énergétique et Minière.

Cette rencontre dont l'objectif était de favoriser un partage d'expérience entre États membres de l'UEMOA a réuni les représentants des administrations en charge des mines et des acteurs du privé de la fourniture des biens et services aux sociétés extractives. Lors de cette rencontre des recommandations ont été formulés à l'endroit de la commission de l'UEMOA, des États membres et des fournisseurs dans le but d'accroître la part perçue les opérateurs économiques de chaque pays.

✓ **Journées Promotionnelles sur la Fourniture locale**

Organisées par Burkina Networking et en partenariat avec l'ABSM et la Chambre des Mines du Burkina les journées promotionnelles sur la fourniture locale se sont déroulées du 4 au 6 octobre 2021 à Bobo Dioulasso. L'objectif visé était de créer un cadre d'opportunités, d'échanges et de partage d'expériences avec les différents acteurs de l'écosystème de la fourniture locale de biens et services miniers. Cette activité a regroupé plus de 200 participants.

✓ **Organiser une conférence de presse**

L'objectif de cette activité était de présenter les acquis de l'ABSM aux hommes de médias les défis auxquels elle fait face et aussi les perspectives pour les années à venir en matière de contenu local au Burkina Faso pour relayer l'information au public. La conférence a eu lieu le 28 octobre 2021 après l'adoption du décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA portant fixation des conditions dans le secteur minier. Elle a regroupé des journalistes d'une quinzaine de media de la place.

Aussi, dans le cadre du projet de renforcement des capacités économiques des femmes déplacées internes et hôtes des sites d'orpaillage des communes de Kongoussi et de Sabcé dans le centre nord du Burkina Faso, financé par l'ambassade de France au Burkina (20 525 850 FCFA) et l'AFEMIB (2 282 000 FCFA), trois activités mises en œuvre par l'AFEMIB peuvent être capitalisées. Il s'agit de :

✓ **Sensibiliser et former les communautés hôtes et les personnes déplacées sur la cohabitation pacifique, la tolérance inter religieuse et sur les diversités culturelles**

L'objectif global de l'activité est d'amener les communautés hôtes et les personnes déplacées à avoir une vision sur la cohésion sociale et la paix dans leur environnement social, culturel et économique d'une part, et d'autre part de travailler à maintenir et promouvoir cette paix. A cet effet, les bénéficiaires et personnes ressources des communes de Kongoussi et Sabcé ont été formés respectivement les 8 et 9 septembre 2021 et 15 et 16 septembre 2021 sur la cohabitation pacifique, la tolérance inter religieuse et sur les diversités culturelles. Ont pris part à ces formations 102 personnes (24 hommes et 73 femmes) dont 51 personnes déplacées internes.

✓ **Renforcer les capacités en entrepreneuriat de 60 personnes**

L'objectif de cette activité est de permettre aux porteurs de projet d'entreprise des communes de Kongoussi et Sabcé de développer leurs compétences et aptitudes en entrepreneuriat en vue de gérer leurs unités économiques pour bâtir la résilience de leurs communautés. Pour sa mise en œuvre, 61 femmes dont 40 personnes déplacées internes ont été formées respectivement les 27 et 28 septembre 2021 à Kongoussi et 29 et 30 septembre 2021 à Sabcé en entrepreneuriat.

✓ **Former les femmes sur les activités génératrices de revenu**

Pour la mise en œuvre de cette activité, 60 femmes issues des communes de Kongoussi (30 femmes) et de Sabcé (30 femmes) ont été formées en technique de production du soubala, de transformation des graines de soja en beignet, brochette, lait et gâteau et de production de la bière locale (dolo). Ces femmes ont également bénéficié de matériel de production (marmites, séchoirs, balance, futs...), de protection individuel (blouses, foulard, cache-nez) et de la matières premières (sorgho, graine de soja et de néré).

Le tableau ci-après fait la synthèse de la mise en œuvre globale du plan de travail annuel 2020 de l'ITIE.

Tableau 1: Synthèse de la mise en œuvre globale du plan de travail annuel 2020 de l'ITIE

| Mesures ou actions par programme et sous-programme | Nombre d'activités prévues | Nombre d'activités réalisées | Taux d'exécution physique | Montants prévus (FCFA) | Montants dépensés (FCFA) | Taux d'exécution financière |
|--|----------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Objectif 1 : Assurer le fonctionnement du GMP | 2 | 2 | 100% | 6 300 270 | 6 920 000 | 109,84% |
| Objectif 2 : Améliorer la transparence en matière de gestion des autorisations et titre miniers | 10 | 8 | 80% | 217 510 616 | 83 861 410 | 38,56% |
| Objectif 3 : Renforcer la transparence à travers le suivi de la production minière | 17 | 15 | 88,24% | 824 535 235 | 431 849 025 | 52,37% |
| Objectif 4 : Déterminer la contribution du secteur minier dans la mobilisation des recettes propres de l'Etat | 7 | 4 | 57,14% | 11 053 061 | 11 006 500 | 99,58% |
| Objectif 5 : Rendre compte de l'utilisation des revenus | 2 | 2 | 100% | 50 004 636 | 17 629 000 | 35,25% |
| Objectif 6 : Améliorer les conditions de vie des populations | 7 | 6 | 85,71% | 27 468 472 | 1 767 000 | 6,43% |
| Objectif 7 : Réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE au BF | 31 | 25 | 80,65% | 496 672 382 | 230 920 716 | 46,49% |
| TOTAL | 76 | 62 | 81,58% | 1 633 544 672 | 783 953 651 | 47,99% |

Source : SP-ITIE, 2022

L'analyse du tableau révèle un taux d'exécution physique global des activités d'environ 81,58%. Cela dénote du dynamisme des parties prenantes au processus ITIE. La plupart des activités non réalisées sont imputables à l'insécurité, au manque de ressources financières et à une mauvaise programmation.

Quant au taux de réalisation financier, il est d'environ 47,99%, largement en deçà du taux physique. Ce faible taux d'exécution financier est principalement dû à l'absence d'information sur les coûts de réalisation de certaines activités. En effet, plusieurs structures n'ont pas communiqué le coût de la mise en œuvre de leurs activités. Des explications fournies, il ressort que certains partenaires financiers ne communiquent pas les données sur les activités financées. Aussi, certains acteurs n'arrivent pas à cerner les coûts réels de réalisation de leurs activités.

IV. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE

Cette partie du rapport met en exergue les performances réalisées vis-à-vis des exigences de la norme ITIE. Elle permet d'évaluer les progrès accomplis pour satisfaire et/ou rester conforme à chaque Exigence de l'ITIE.

4.1. L'exigence 1 : Le suivi par le Comité de pilotage

Toutes les sessions du Comité de pilotage de l'année 2021, ont été régulièrement tenues et ont connu la participation effective du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'économie et des finances et de celui en charge des mines et carrières, respectivement Président et vice-président du Comité de pilotage. Aussi, la représentativité des hauts responsables de l'Etat a été effective à travers la présence ou la représentation des responsables des structures étatiques membres du Comité de pilotage. Ainsi, l'Etat réaffirme son engagement à suivre la mise en œuvre du processus ITIE au Burkina Faso.

En outre, les organisations de la société civile membres du Comité de pilotage, ainsi que les entreprises extractives ont pleinement et activement participé aux prises de décisions du Comité de pilotage, exprimant librement leur point de vue et ont fourni les informations sollicitées. Des rencontres de redevabilité ont été menées avec les organisations non membres du Comité de pilotage. La journée de redevabilité des sociétés minières s'est tenue le jeudi 11 Novembre 2021 à Ouagadougou dans la salle de conférence de la Chambre des Mine.

Les sessions du comité de pilotage ont très souvent été élargies aux parties prenantes non membres du Comité de pilotage. L'annexe n°2 présente les dates et les ordres du jour des différentes sessions du Comité de pilotage.

Quant au plan de travail triennal 2021-2023 de l'ITIE-BF, il a été élaboré suivant une démarche participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. Il est publié sur le site de l'ITIE-BF (<https://itie-bf.bf/plan-daction/>).

4.2. L'exigence 2 : cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats

Au Burkina Faso, l'activité minière est régie par une série de textes législatifs et réglementaires. Trois principales lois régissent le secteur extractif. Il s'agit de :

- la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ;
- la loi n° 028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso ;
- la loi n°051-2017/AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso ;

Ces lois s'appliquent sans préjudice d'autres textes dans d'autres secteurs d'activités. Il s'agit notamment de la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF), du code de santé publique, de la loi relative à la gestion de l'eau, du code général des impôts, du code des douanes, du code de l'environnement, du code forestier, du code pénal, du code civil, du code général des collectivités territoriales.

En 2021, les évolutions constatées dans le cadre réglementaire et législatif ont porté sur l'adoption d'une loi, de deux décrets et de trois arrêtés. Il s'agit :

- de la loi n°058-2017/AN portant Code général des impôts du Burkina Faso modifiée par la loi n°042-2021/AN du 16 décembre 2021 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 ;
- du Décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 11 novembre 2021 portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier ;
- du décret n°2021-0493/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MJDHPC/MICA du 7 juin 2021 portant obligation de la propriété effective des entreprises extractives ;
- de l'arrêté n°2021-301/MMC du 3 novembre 2021 portant fixation des conditions d'obtention du certificat de tir pour la mise en œuvre des substances explosives à usage civil ;
- de l'arrêté conjoint n°2021-336/MEMC/MINEFID du 1^{er} décembre 2021 portant adoption de la stratégie nationale du contenu local dans le secteur minier et de son plan d'actions ;
- de l'arrêté interministériel n°2021-372/MEMC/MINEFID du 30 décembre 2021 portant établissement de la liste des biens et services fournis aux entreprises minières.

En ce qui concerne l'octroi des licences et des contrats, il a été élaboré un document décrivant le processus d'attribution ou de transfert des titres miniers et autorisations. Aussi, il précise les critères techniques et financiers à satisfaire pour les obtenir. Les précisions sur ces critères sont présentées en annexe 6 du présent rapport.

Pour ce qui est du registre des titres miniers et autorisations, 12 titres miniers et autorisations ont été octroyés en 2021. Il s'agit d'un Permis d'Exploitation Industrielle (PEI) octroyé à SALMA MINING SA pour l'exploitation de l'or dans les communes de Legmoïn et de Gbomblora, provinces du Nounbiel et du Poni dans région du Sud-Ouest. Au 31 décembre 2021, Ladite mine est au stade de construction. Aussi, il s'agit des octrois de 10 Permis de Recherche (PR) à diverses entités et d'une Autorisation d'Exploitation Industrielle de Substances de Carrière (AEISC) à la Société Africaine de Recherche et d'Exploitation Minière Sarl.

La situation des titres miniers et autorisations valides au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Tableau 2: Situation des titres miniers et autorisations valides au 31 décembre 2021

| Titres Miniers et Autorisations | PEI | PR | PESM | AEA | AEISC | TOTAL |
|---------------------------------|-----|-----|------|-----|-------|-------|
| Valides au 31 décembre 2021 | 27 | 447 | 19 | 10 | 74 | 577 |

Sources : DGCM, mars 2022

NB : Les informations relatives aux titres miniers et autorisations ainsi que les conventions minières peuvent être consultés à partir des liens suivants :

- Pour les permis de recherche : <https://itie-bf.bf/permis-de-recherche/>
- Pour les permis d'exploitation industrielle : <https://itie-bf.bf/permis-d-exploitation-industrielle-de-mine-de-zinc/>
- Pour les permis d'exploitation semi-mécanisée : <https://itie-bf.bf/permis-d-exploitation-semi-mecanisee/>

- Pour les autorisation d'exploitation artisanale de substances de mines (AEA) : <https://itie-bf.bf/autorisation-dexploitation-artisanale-de-substance-de-mines-aea/>
- Pour les autorisation d'exploitation des substances de carrière (AESC) : <https://itie-bf.bf/autorisation-dexploitation-des-substances-de-carriere-aesc/>
- Pour les autres autorisation : <https://itie-bf.bf/autres-autorisations/>
- Pour les conventions minières, ils peuvent être consultés à partir du lien suivant: <https://itie-bf.bf/conventions-minières/> . De plus le Comité de pilotage a adopté en sa session du 22 juin 2021 un plan de divulgation des contrats qui est publié sur le site de l'ITIE-BF.

Pour ce qui est de la propriété effective, en 2021 il a été adopté le décret n°2021-0493/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MJDHPC/MICA du 7 juin 2021 portant obligation de la propriété effective des entreprises extractives. Ce décret instaure une obligation légale pour les détenteurs et demandeurs de titres miniers ou d'autorisations de déclarer les données sur les bénéficiaires effectifs. A cet effet, il donne une définition des Bénéficiaires effectifs (BE) et des Personnes Politiquement Exposées (PPE), institue le registre des bénéficiaires effectifs, présente le cadre d'établissement et d'accès à ce registre et expose les sanctions encourues. Ce décret est disponible et accessible sur le site web de l'ITIE Burkina Faso à l'adresse : <https://itie-bf.bf/download/ladhesion-du-burkina-faso-a-litie-implique-le-respect-des-exigences-de-la-norme-et-marque-son-engagement-a-garantir-la-transparence-dans-le-secteur-extractif-en-juin-2019-le-conseil/> .

Aussi, à travers l'adoption de la loi n°042-2021/AN du 16 décembre 2021 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022, l'obligation de déclaration de la propriété effective est étendue à l'ensemble des sociétés quelles que soit leurs formes et leurs activités.

Concernant la participation de l'État dans le secteur extractif, il faut noter que l'Etat détient à titre gratuit 10% du capital social de toutes les sociétés minières en exploitation (PEI) en 2021 et ce, en application de l'article 43 du Code minier de 2015. Le nombre de sociétés d'Etat n'a pas connu d'évolution en 2021. Il s'agit des trois sociétés d'Etat que sont le Bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso (BUMIGEB), la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) et la Société de Participation Minière du Burkina Faso (SOPAMIB). Cependant, la SOPAMIB n'est toujours pas fonctionnelle en 2021.

4.3. L'exigence 3 : Exploration et production

Les activités de prospection et de recherche au Burkina Faso sont encadrées par des textes juridiques notamment le Code minier et ses textes d'application. Le Burkina Faso dispose d'un potentiel minier aussi important que varié, réparti sur l'ensemble du territoire. En 2021, les principales ressources extractives du pays demeurent l'or, le zinc, le cuivre, le manganèse, le phosphate et les calcaires, avec l'or comme le minerai le plus exploité. A ce titre, le géoportail du BUMIGEB permet de consulter de manière interactive toutes les données géologiques, géophysiques et géochimiques diffusées par le BUMIGEB et utiles à l'évaluation du potentiel minier du Burkina Faso. Le géoportail est accessible sur : [http:// www.bumigeb.bf/BUMIGEB/Pages/ Geoportail/ Geoportail.html](http://www.bumigeb.bf/BUMIGEB/Pages/Geoportail/Geoportail.html) .

S'agissant de la production minière, l'année 2021 est marquée par une hausse de 7,60% du volume d'or industriel produit qui passe de 62,138 tonnes en 2020 à 66,86 tonnes en 2021. La quantité de zinc produit connaît également une hausse de 9,05%. Elle passe de 152540,18 tonnes en 2020 à 166343,63 tonnes en 2021. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de la production de certains produits miniers de 2018 à 2021.

Tableau 3: Synthèse de la production d'or, de zinc et de phosphate entre 2018 et 2021

| Substance (en tonnes) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Variation 2020-2021 |
|-----------------------|---------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Or industriel | 52,370 | 50,290 | 62,746 | 66,858 | 6,55% |
| Or artisanal | 0,284 | 0,260 | 0,267 | 0,268 | 0,42% |
| Zinc | 183 395 | 211 243,800 | 152 540,180 | 166 343,630 | 9,05% |
| Phosphate | 1 321 | 1 573,150 | 2 802,800 | 2 443,650 | -12,81% |

Source : rapports ITIE de 2018 à 2020 ; DGMG, SEPB, mars 2022

Concernant les recettes d'exportation, celles d'or industriel et de zinc s'élèvent à 2246,75 milliards de FCFA en 2021 contre 2112,20 milliards FCFA en 2020, soit un taux de croissance de 6,37%.

Tableau 4: Evolution des exportations d'or et de zinc en volume et valeur entre 2018 et 2021

| Substances | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | | Variation (%) | |
|-------------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|---------------|--------|
| | Quantité | Valeur (en Mds) | Quantité | Valeur (en Mds) | Quantité | Valeur (en Mds) | Quantité | Valeur (en Mds) | 2020-2021 | |
| | | | | | | | | | Quantité | Valeur |
| Or industriel (t) | 55,86 | 1190,67 | 50,83 | 1329,18 | 62,67 | 2050,76 | 67,09 | 2164,26 | 7,05% | 5,53% |
| Zinc (t) | 201692,25 | 103,71 | 230543,55 | 90,87 | 168093,25 | 61,44 | 169031,26 | 82,49 | 0,56% | 34,27% |
| Total | - | 1294,38 | - | 1420,05 | - | 2112,20 | - | 2246,75 | - | 6,37% |

Source : rapports ITIE de 2018 à 2020 ; DGD mars 2022

4.4. Exigence 4 : Collecte des revenus

Au Burkina Faso, l'ensemble des revenus du secteur extractif est publié à travers les rapports ITIE. A titre illustratif tous les revenus prévus par le Code minier ont été retenus dans le rapport ITIE 2020. Aussi, ces rapports couvrent tous les flux issus de la fiscalité de droit commun ainsi que les flux liés aux prestations de service fournies par les établissements publics. Il prend également en compte les paiements sociaux, environnementaux, les transactions de troc ou d'infrastructure sans application d'un seuil de matérialité.

En 2021, les services publics ont procédé à la collecte des impôts et taxes prévus par les textes réglementaires.

Le tableau ci-dessous fait la situation des recouvrements des taxes et redevances liquidées entre 2020 et 2021.

Tableau 5: Situation des recouvrements des taxes et redevances liquidées entre 2020 et 2021

| FLUX | 2020 | | | 2021 | | |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| | Liquidation | Recouvrement | Taux de réalisation | Liquidation | Recouvrement | Taux de réalisation |
| Redevances proportionnelles | 115 577 049 332 | 91 235 223 972 | 78,94% | 131 745 648 327 | 113 769 803 591 | 86,36% |
| Taxe Superficiare | 25 290 392 237 | 12 477 396 208 | 49,34% | 12 330 448 720 | 11 084 054 217 | 89,89% |
| FMDL (1%) | 57 348 293 094 | 27 584 807 287 | 48,10% | 41 026 370 700 | 27 097 690 696 | 66,05% |
| Dividendes | 6 499 415 318 | 6 499 415 318 | 100,00% | 22 540 515 703 | 22 540 515 703 | 100,00% |
| Droits Fixes | 1 028 100 000 | 1 013 100 000 | 98,54% | 691 200 000 | 691 200 000 | 100,00% |
| Pénalités | 1 231 606 801 | 478 670 831 | 38,87% | 956 674 738 | 369 721 412 | 38,65% |
| Vente sur or saisi BNAF | 63 550 698 | 63 550 698 | 100,00% | 0 | 0 | |
| Amendes/BNAF | 30 863 794 | 30 863 794 | 100,00% | 17 181 838 | 17 181 838 | 100,00% |
| Frais de dossier | 6 130 000 | 6 130 000 | 100,00% | 3 750 000 | 3 750 000 | 100,00% |
| TOTAL | 207 075 401 274 | 139 389 158 108 | 67,31% | 209 311 790 026 | 175 573 917 457 | 83,88% |

Source : PS Ministère en charge des mines, 2020 et 2021

Il apparait du tableau que le montant total liquidé en 2021 est de 209 311 790 026 FCFA pour un recouvrement effectif de 175 573 917 457 FCFA, soit un taux global de recouvrement de 83,88%, supérieur à celui de 2020 qui était de 67,31%. Les taxes et redevances minières ont connu une augmentation globale de 36 184 759 349 FCFA, soit un taux de progression de 25,96%.

Pour ce qui est du FMDL, le montant collecté au cours de l'année 2021 s'élève à 49 851 651 414 FCFA. Il est constitué des 1% du chiffre d'affaires des sociétés minières (27 097 690 696 FCFA) et des 20% des royalties (22 753 960 718,20 FCFA).

En ce qui concerne **les taxes superficiaries**, le montant total collecté au titre de l'année 2021 s'élève à 11 084 054 217 F CFA. Le montant à reversé aux les collectivités territoriales bénéficiaires est de 2 216 810 843 F CFA, soit 20 % du total de la taxe superficiare. Ce montant fera l'objet de répartition au plus tard le 30 juin 2022. Elle est répartie en raison de 90 % pour les communes et 10% au profit des régions.

S'agissant du niveau **de désagrégation des données**, il est important de souligner que les données publiées par l'ITIE-BF à travers notamment les rapports ITIE sont détaillées par entité perceptrice, par entreprise, par projet et par flux. Les paiements sont en outre présentés par date et par quittance/reçu ou autre pièce d'encaissement.

La définition retenue de la **notion de projet** par le Comité de Pilotage ITIE-BF est « l'ensemble des activités extractives régies par un seul titre minier ou une seule autorisation constituant la base de paiement de droits, taxes et redevances miniers, les impôts, les droits de douane et tout autre paiement à l'Etat burkinabè. Lorsque les périmètres couverts par plusieurs permis de recherche sont contigus et appartiennent à un même titulaire, ils peuvent constituer un seul

projet si les activités qui y sont menées sont en lien étroit et peuvent permettre d’aboutir à l’exploitation d’un gisement ».

Dans la pratique, le système de liquidation et de recouvrement de la fiscalité de droit commun est basé sur l’Identifiant Financier Unique (IFU) de l’entreprise et non sur le projet qui n’est pas reconnue par des régies comme la DGI ou la DGD par exemple. Seule la fiscalité spécifique prévue par le code minier est liquidée et recouvrée par titre minier ou par autorisation et donc par projet.

Néanmoins, le Code minier prévoit dans son article 12 que plusieurs titres miniers ou autorisations à l’exception du permis d’exploitation industrielle ou semi mécanisée, peuvent être détenus par une même personne. Donc la notion de projet coïncide avec l’entreprise lorsque celle-ci est en phase d’exploitation. Il demeure néanmoins d’autres obstacles à la déclaration par projet pour la fiscalité de droit commun dont notamment :

- la juxtaposition de certaines activités dans le secteur minier. La possibilité pour une entité juridique donnée de pouvoir mener des activités de recherche sur le même espace géographique où une autre entité y mène une activité d’exploitation de substances de carrières ou d’exploitation artisanale de substances de mines (confère article 17 de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso et les articles 20 à 23 et 189 du décret n° 2017-036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations) ;
- la possibilité pour une personne morale ou physique de posséder plusieurs permis de recherche et autorisations d’exploitations artisanales des mines (confère articles 12 et 73 de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso) ; et
- la possibilité pour les entreprises évoluant dans le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP) de disposer d’une autorisation d’exploitation de substances de carrières. Toute chose qui ne favorise pas la distinction entre la part des flux de paiements effectués par l’entreprise de BTP au titre de son activité principale et ceux payés au titre de l’exploitation des substances de carrières.

Au regard de ces obstacles, le Comité a retenue l’approche suivante pour la divulgation des paiements :

Tableau 6: Approche de divulgation des paiements par projet

| Modalité d'imposition | Flux | Divulgation dans le rapport ITIE |
|--|---|---|
| Paiements perçus/imposés par entreprise sur la base de l'identifiant financier unique (IFU) | Droits de douane | Divulgation par entreprise/sur la base de l'identifiant financier unique (IFU) |
| | Pénalités/DD | |
| | Impôt sur les sociétés | |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | |
| | Impôt Unique sur les traitements et salaires | |
| | Taxe patronale et d'apprentissage | |
| | Acomptes provisionnels IS | |
| | Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers | |
| | Retenues sur les sommes versées aux prestataires locaux | |

| Modalité d'imposition | Flux | Divulgence dans le rapport ITIE |
|--|---|------------------------------------|
| | Retenues sur les sommes versées aux prestataires non-résidents | |
| | Contribution des patentes | |
| | Minimum Forfaitaire de perception | |
| | Impôt sur les bénéficiaires industriels, commerciaux et agricoles | |
| | Prélèvement à la source | |
| | Taxe sur les plus-values de cession de titres miniers | |
| | Impôt sur les revenus fonciers | |
| | Retenue de l'impôt sur les revenus fonciers | |
| | Taxe foncière des sociétés | |
| | Droits d'enregistrement | |
| | Remboursement de crédit TVA | |
| | Pénalités | |
| Paiements perçus/imposés par projet | Redevances proportionnelles (Royalties) | Divulgence par projet/titre |
| | Taxes superficielles | |
| | Dividendes de l'Etat | |
| | Droits fixes | |
| | Pénalités | |
| | Frais de dossiers | |
| | Bonus de signature/Droits de cession | |
| | Prime de découverte/Prime production | |
| | Frais de prestation BUNEE | |
| | Frais de prestation BUMIGEB | |
| | Taxes communales | |
| | Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine | |
| Fonds minier de développement local | | |

Source : plan d'opérationnalisation de la déclaration par projet et de la propriété effective 2019

Concernant la **punctualité**, il convient d'indiquer que les informations sur le secteur extractif sont publiées de manière régulière et à bonne date selon l'exigence 4.8. Aussi, les rapports ITIE ont toujours été publiés dans les délais conformément à la norme ITIE.

S'agissant de la **qualité des données et l'assurance de la qualité**, le Comité de pilotage de l'ITIE-BF détermine le mécanisme d'assurance qui offre un haut niveau au information. A titre illustratif, il a convenu que les entités retenues dans le périmètre de rapprochement doivent fournir les supports d'assurance suivants :

Pour les entreprises extractives (y compris les sociétés d'Etat) :

- le formulaire de déclaration doit être signé par une personne habilitée à représenter l'entreprise extractive, confirmant que les données reportées sont « exhaustives et reflètent fidèlement les comptes de la société » ;
- la déclaration doit être accompagnée par un détail, par quittance, des paiements reportés ;

- la déclaration doit être accompagnée des états financiers certifiés de l'entreprise pour l'année 2020 ou toute preuve de certification pour l'année concernée ;
- pour les sociétés dont le total des contributions au budget de l'Etat dépasse 2 milliard de FCFA, la déclaration doit être certifiée par un auditeur externe ou un Commissaire aux Comptes qui atteste que les données reportées sont conformes aux comptes de l'entité et qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité ou l'exhaustivité des paiements reportés par l'entreprise.

Pour les régies financières :

- le formulaire de déclaration doit être signé par une personne habilitée à représenter l'entité, confirmant que les données reportées sont « exhaustives et reflètent fidèlement les recouvrements de la période » ;
- la déclaration doit être accompagnée par un détail, par quittance, des revenus reportés ;
- la déclaration des régies doit être certifiée par la Cour des Comptes.

4.5. L'exigence 5 : Affection de revenus

Les recettes provenant du secteur minier sont collectées et affectées en application du principe de l'universalité budgétaire. Celle-ci consiste à fondre dans une même masse, l'ensemble des ressources fiscales et autres produits, et à imputer l'ensemble des charges publiques sur cette masse sans distinction. La centralisation des recettes et dépenses budgétaires tire sa source des dispositions de l'article 20 de la Loi n°006-2003 du 24 janvier 2003 relative aux lois des finances, de l'article 157 du régime financier de l'Etat de 1969, reprises par l'article 16 de la directive n°05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relatives aux lois de finances.

Tous les flux de paiements générés par le secteur extractif sont opérés en numéraire par les entreprises aux différentes régies financières à savoir la DGTCP pour la fiscalité sectorielle, appelée encore recettes de services, la DGI pour la fiscalité de droit commun, et la DGD pour les droits de douane. En effet, le Code Minier ainsi que la convention minière type ne prévoient pas la possibilité de payer les redevances et taxes minières en nature.

Ces paiements sont encaissés dans le compte unique du Trésor et affectées selon la nomenclature suivante :

- les revenus perçus par la DGI et la DGD sont comptabilisés sous le chapitre « recettes fiscales (compte 71) » ;
- les revenus perçus dans le cadre du Code minier et perçus par la DGTCP sont comptabilisés sous le chapitre « recettes non fiscales (compte 72) » ;
- les revenus se rapportant aux dividendes perçus des participations détenues par l'Etat dans les sociétés minières en exploitation sont comptabilisés sous le chapitre « recettes non fiscales (compte 72) » ;
- les revenus perçus par les établissements à caractère administratif (EPA) sont comptabilisés sous le chapitre « ventes de produits et services (compte 70) »

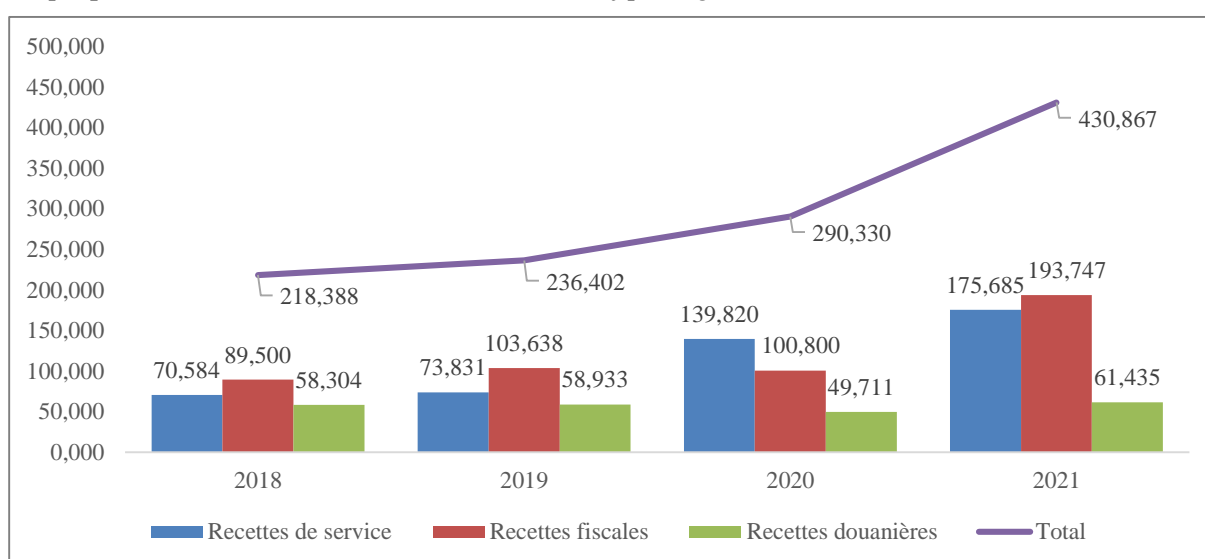
La règle décrite ci-dessus connaît une exception se rapportant aux flux de paiement suivants :

- les services et les ventes réalisées par les sociétés d'Etat et établissements publics ;
- La contribution et les recettes affectées aux Fonds suivants :

- fonds minier de développement local ;
 - fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ;
 - fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ;
 - fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
 - fonds de motivation du ministère des mines et des carrières.
- Les taxes communales (taxes voiries et taxes sur spectacles) versées au profit des budgets communaux.

Le graphique ci-après représente l'évolution des revenus du secteur extractif par organisme collecteur.

Graphique 2: Evolution des revenus du secteur extractif par organisme collecteur en milliards de FCFA



Source : construit à partir des données des rapports ITIE 2018 à 2020 et des entités déclarantes, mars 2022

Le graphique indique que le revenu affecté au budget de l'Etat s'accroît de manière régulière au fil des années. Il est passé de 218,39 milliards de FCFA en 2018 à 430,87² milliards de FCFA en 2021. Cet accroissement est dû à une augmentation globale des recettes minières sur la période.

S'agissant des transferts infranationaux, la situation en 2021 se présente comme suit :

- un transfert au titre de la taxe superficielle de 2 495 479 241 FCFA selon l'arrêté conjoint n°2021-237/MMC/MINEFID du 17 septembre 2021 portant reversement des taxes superficielles (TS) collectées en 2020 au profit des collectivités territoriales. Ce montant a été réparti entre 13 régions et 224 communes bénéficiaires respectivement pour un montant de 249 547 924 FCFA (10%) et 2 245 931 317 FCFA (90%) ;
- un transfert des recettes du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre (FRGM) d'un montant de 15 709 777 527 FCFA collectées au cours de l'année 2020 au profit du BUMIGEB, du FONER;

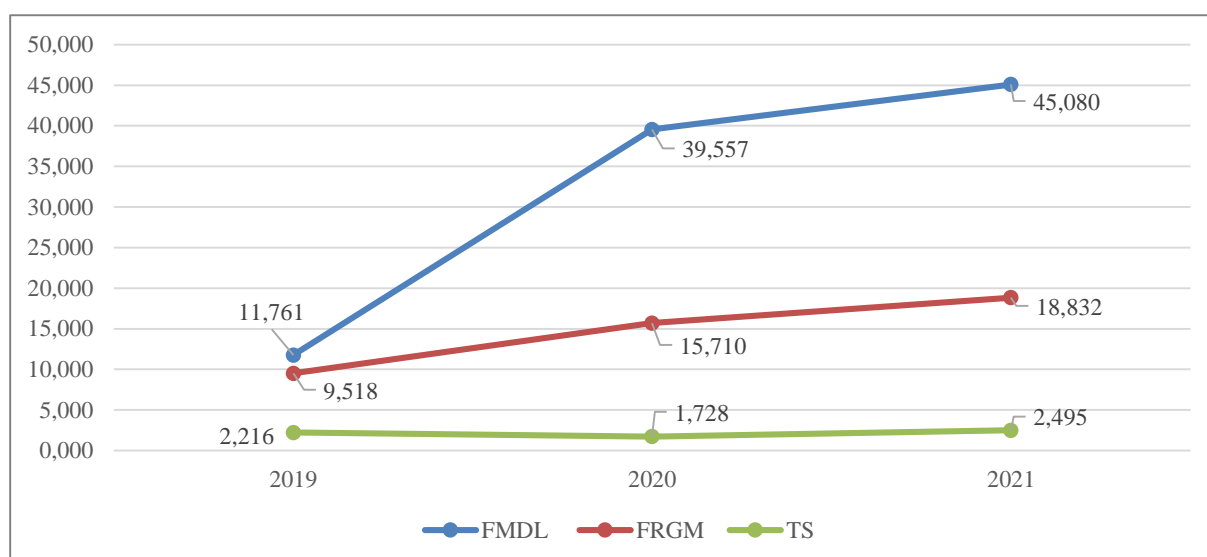
² Ce montant n'a pas fait l'objet de certification et est issu des données préliminaires des régies de recettes.

du Ministère des mines et carrières et du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

- un transfert au titre du FMDL de 45 079 959 130 FCFA selon les arrêtés conjoints n°2021-032/MMC/MINEFID du 08 mars 2021 et n°2021-307/MMC/MINEFID du 08 novembre 2021 portant respectivement reversement des ressources du FMDL collectées au second semestre de 2020 et au premier semestre de 2021 au profit des régions et commune du Burkina Faso. Comparativement à l'année 2020 le montant total des transferts a connu une augmentation de 5 522 705 537 FCFA soit un taux de progression global de 13,96%.

Le transfert des revenus du secteur extractif aux différentes entités se fait conformément au texte en vigueur. Les rapports fournissent des informations sur le mécanisme pratique de transfert de ces ressources. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des transferts au titre des divers fonds de 2019 à 2021.

Graphique 3: Evolution des transferts au titre des divers fonds Miniers de 2019 à 2021 en milliards de FCFA



Source : construit à partir des données des rapports ITIE 2018 à 2020 et déclaration DGTCP, mars 2022

Le graphique indique que les revenus transférés aux collectivités territoriales ainsi qu'aux administrations publiques ont connu une augmentation entre 2019 et 2021. Ils sont passés de 56,995 milliards de FCFA en 2020 à 66,407 milliards de FCFA en 2021 soit une augmentation de 9,412 milliards de FCFA (16,51%).

4.6. L'exigence 6 : Dépenses sociales et économiques

Les entreprises minières ont mené de nombreuses activités dans le cadre de leurs responsabilités sociétales. Ces interventions ont porté sur plusieurs domaines tels l'agriculture, l'élevage, la santé, les infrastructures économiques et de soutien à l'économie, l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à l'habitat, etc. À titre d'exemple, en 2021, les sociétés minières SOMISA et NANTOU MINING ont dépensé respectivement 265 575 332 de FCFA et 82 149 031 de FCFA. Le détail de leur intervention est mentionné en annexes 3 et 4.

Par ailleurs les textes obligent toutes les sociétés en exploitation de cotiser au Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des

produits chimiques prohibés. Le fonctionnement et les modalités de perception des ressources du fonds sont régis par le Décret n°2017- 047/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MEEVCC/MATDSI du 1 février 2017. Ce fonds est le guichet du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE). Il en est de pour le Fonds de Réhabilitation et de Fermeture de la Mine (FRFM). Le Décret n°2017-068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI en date du 15 février 2017 porte sur l'organisation, le fonctionnement et les modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation et fermeture des mines. Le fonds de réhabilitation et de fermeture des mines est un guichet du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE). Le fonds est alimenté par la cotisation annuelle des titulaires des permis d'exploitation industrielle, semi mécanisées et des sites d'exploitation industrielle de substance de carrières.

Concernant la **contribution du secteur extractif à l'économie**, il ressort des estimations de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification que la part des industries extractives dans le Produit Intérieur Brut (PIB) en 2021, est de 16,2% en hausse de 0,38 point de pourcentage par rapport à 2020. Par ailleurs, le poids du secteur extractif dans les exportations serait de 82,2 % pour la même période, soit une baisse de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2020. Le tableau ci-dessous présente la situation de l'évolution des indicateurs du secteur extractif.

Tableau 7: Situation des indicateurs du secteur extractif entre 2018 et 2021

| Indicateur | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Part des industries extractives dans le PIB | 11,12% | 12,19% | 13,0% | 16,20% |
| Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier (y compris l'artisanat) | 43 606 | 51 631 | 51631 | 235423 |
| Contribution des recettes minières dans les recettes budgétaires hors dons | 8,38% | 8,23% | 14,29% | 14,90% |
| Part du secteur minier dans les exportations | 72,08% | 74,99% | 83,90% | 82,20% |

Source : rapports ITIE 2018 et 2019 ; DGEP, mars 2022

4.7. L'exigence 7 : Résultats et impacts

Le Comité de pilotage s'est pleinement engagé dans la divulgation des informations relatives au secteur extractif et au renforcement du débat public. Les multiples séances de sensibilisation et de formations ont contribué à mieux informer les citoyens sur les paiements effectués par les entreprises extractives. Elles ont également été l'occasion pour les citoyens de débattre sur la gouvernance du secteur extractif burkinabè notamment sur la législation minière, les droits des communautés impactées par l'activité extractive et la gestion du FMDL. Ainsi, en 2021 plusieurs activités menées par les membres des collèges de la Société Civile, des sociétés minières et de l'administration publique ont contribué au renforcement du débat public sur la gestion du secteur extractif du Burkina Faso. Elles ont entre autres porté sur :

- la simplification et l'édition de conventions minières au profit des communautés des communes Yalgo, Sabcé, Réo et Houndé dans l'objectif de faire connaître aux communautés impactées par les projets miniers les obligations contractuelles entre l'Etat et les sociétés minières et de susciter leur implication dans le suivi du respect de ces obligations ;

- la présentation d'un rapport annuel de suivi de la société civile sur les effets de développement du FMDL et sa discussion en conférence publique organisée à Ouagadougou;
- l'organisation d'un espace communal de dialogue et d'interpellation citoyenne sur l'utilisation du FMDL dans les communes de Bagassi et Houndé au profit des femmes et des jeunes ;
- l'organisation des journées promotionnelles sur la fourniture locale à Bobo Dioulasso avec pour objectif de créer un cadre d'opportunités, d'échanges et de partage d'expériences avec les différents acteurs de l'écosystème de la fourniture locale de biens et services miniers ;
- l'organisation des émissions interactives traduites en langues locales sur les antennes des Radio Horizon FM de Fada, Radio La Voix du Lac de Kongoussi, Radio La Voix des Balé de Boromo et RTB2 de Gaoua en vue d'échanger avec les populations desdites communes et des régions sur le contenu des rapports ITIE 2017, 2018 et 2019 .
- le renforcement des moyens d'action des OSC de jeunes et de femmes pour un meilleur contrôle des actions communales en vue d'une gouvernance locale responsable à travers des sessions de formation sur la veille citoyenne du FMDL ;
- la réalisation de deux mini films documentaires dans l'objectif de sensibiliser les populations locales et d'interpeller les autorités publiques sur l'état de mise en œuvre du code minier ;
- la sensibilisation des autorités locales, des personnes ressources notamment les chefs coutumiers et religieux, les artisans miniers, les chefs de services provinciaux et départementaux en charge de la culture, de l'environnement, de l'élevage et de l'agriculture des régions des Hauts-Bassins et des Cascades, sur les textes portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- l'organisation des cadres de concertation de l'exploitation des activités minières au profit des hommes et des femmes dans l'objectif de promouvoir le dialogue citoyen afin de relever le défi sécuritaire sur les sites miniers ;
- la sensibilisation et le renforcement des capacités des responsables des artisans miniers en vue de leur permettre de mieux cerner les enjeux de la réglementation en matière d'usage d'explosifs civils ;
- la dissémination des rapports ITIE 2017, 2018 et 2018 dans les communes de Fada N'gourma (Région de l'Est), de Zabré (Région du Centre-Est), de Gogo (Région du Centre-Sud), de Mogtédou (Région du Plateau central), de Kongoussi (Région du Centre-Nord), de Gaoua (Région du Sud-Ouest), de Banfora (Région des Cascades) et de Houndé (Région des Hauts-Bassins). L'objectif étant de mettre à la disposition des populations desdites localités les versions simplifiées et traduites des rapports ITIE 2017, 2018 et 2019 et de discuter avec elles sur le contenu de ces rapports.

Toutes ces activités ont pleinement pris en compte le genre et les personnes marginalisées. Ainsi, les associations de femme, d'handicapé et de zones reculées du Burkina Faso ont été régulièrement invitées aux rencontres d'échanges sur le secteur extractif.

Pour ce qui est de **l'accessibilité des données ouvertes**, il est important de relever l'alimentation régulière du site du cadastre minier qui peut être consulté à partir du lien suivant :

<https://www.cadastreminier.bf/emc#> . Il fournit des informations sur l'ensemble des titres miniers et autorisations délivrés au Burkina Faso. Il faut également préciser qu'un projet de guide de mise en œuvre de la divulgation systématique au Burkina Faso a été validé. Il permet d'organiser la collecte et la publication des informations sur le portail des données ouvertes et sur les sites web de chaque entité productrice d'information sur le secteur extractif. Le portail peut être consulté à partir du lien suivant : <http://www.portail.itie.gov.bf/> . Il est également important de noter la dynamisation de la page Facebook de l'ITIE-BF qui relaie régulièrement l'actualité sur le secteur extractif. Elle est accessible à partir du lien suivant : <https://web.facebook.com/itiebf?rdc=1&rdr>.

Par ailleurs, le site web de l'ITIE Burkina Faso a été rénové afin de l'adapter aux exigences de communication. L'objectif de cette refonte était de proposer au grand public une plateforme plus moderne, sur laquelle il est plus facile de naviguer et de trouver des informations. Aussi, permet-il d'accéder au portail des données ouvertes. Le nouveau site peut être consulté à l'adresse suivante : <https://itie-bf.bf/>

Par ailleurs, il est utile de signaler que le pays dispose d'une plateforme nationale de données ouvertes dont le lien est le suivant : <https://data.gov.bf/> . Ce portail créé en 2014 centralise les données publiques provenant de l'ensemble des ministères et institutions du Burkina Faso y compris celles du secteur extractif. Les données y sont bien organisées et la recherche est facile à faire par les populations.

S'agissant de l'examen des résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE, il convient de relever que des efforts ont été fournis par chaque collège de même que les parties prenantes en vue d'améliorer la transparence dans le secteur extractif. Ces efforts dans la mise en œuvre de l'ITIE-BF ont été documentés à travers le rapport d'avancement 2020 produit et adopté à cet effet. Ce rapport est publié sur le site web de l'ITIE-BF à l'adresse suivantes <https://itie-bf.bf/rapports-davancement/> . Cet impact s'est vu renforcer par les multiples publications des médias et les formations organisées par les parties prenantes.

Par ailleurs, des efforts ont été consentis dans le sens d'intégrer la question du genre dans le débat public. De nombreuses sensibilisations, plaidoyers et formations ont été menées à l'attention des femmes résidant dans les zones minières.

V. Aperçu des réponses du Comité de pilotage aux recommandations issues de la conciliation

Au titre du suivi des **recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE**, en 2021, 3 rapports de suivi des recommandations ont été adoptés par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF. Aussi, un atelier de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la validation et des rapports ITIE a été tenu du 30 août au 3 septembre 2021. Il a réuni les acteurs venant de l'administration publique et de la société civile. Il ressort de cet atelier que sur 31 recommandations, 7 sont réalisées, 15 sont en cours de réalisation et 9 ne sont pas réalisées. Cet atelier a été l'occasion d'échanger sur l'état de la mise en œuvre des recommandations et de rappeler aux parties prenantes les enjeux liés à leurs mises en œuvre.

L'état de mise en œuvre des recommandations est présenté en annexe 1.

VI. Acquis et insuffisances identifiés dans le processus ITIE

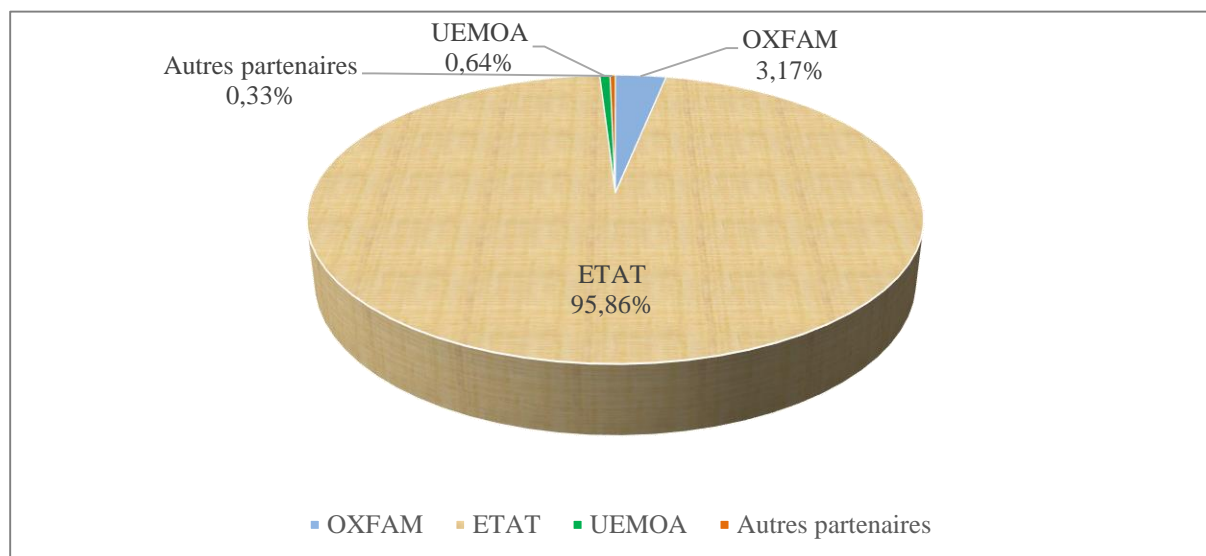
La mise en œuvre de l'ITIE au cours de l'année 2021 a une fois de plus traduit l'engagement des parties prenantes à la consolidation des acquis du processus ITIE. Le Comité de pilotage a pu tenir régulièrement ses sessions, adopter et publier à bonne date le plan d'actions triennal et le rapport d'avancement. De même, l'année 2021 a été marquée par une avancée dans la mise en œuvre de l'exigence 2.5 sur la Propriété effective avec l'adoption en avril 2021 du décret portant obligation de déclaration de la propriété effective des entreprises extractives. Une autre avancée est à noter dans la production du rapport ITIE avec la prise en compte des sous-traitants dans le rapport ITIE 2020 par une déclaration unilatérale des régies de recettes de l'Etat. La divulgation systématique a également été portée par les parties prenantes qui se sont engagées chacun en ce qui le concerne à publier les informations ITIE sur leur site web. Le portail des données ouvertes a été mise à jour au cours de cette année afin de rendre l'information plus actuelle et sous un format ouvert.

En dépit de ces acquis, des insuffisances subsistent. Il s'agit de la non mise en œuvre de certaines activités dues à la situation sécuritaire délétère, à l'insuffisance ou l'absence de financement notamment pour mettre en place le système de télé déclaration. Ainsi, les activités d'exploration et de suivi de l'activité minière ont connu un ralentissement.

VII. Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE-BF

En 2021, la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso a coûté environ 783 953 651 FCFA financé par l'État et ses partenaires au développement. Ce montant est en hausse de 481 989 069 FCFA par rapport à 2020. Les principaux contributeurs au financement des activités de l'ITIE-BF sont l'Etat (95,86%), OXFAM (3,17%), l'UEMOA (0,64%) et les autres partenaires (0,33%). L'Etat reste le principal pourvoyeur de ressources pour la réalisation des activités de l'ITIE. Le graphique ci-après donne le détail des contributions par source de financement.

Graphique 4: Contributions par source de financement



Source : SP-ITIE, 2022

VIII. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Comité de pilotage ?

Le comité de pilotage de l'ITIE- Burkina Faso soucieux de l'appropriation des documents du processus ITIE par les parties prenantes a institué une démarche participative de production du présent rapport. Ainsi, des ateliers d'échanges et de rédaction ont été organisés durant les travaux d'élaboration du rapport. Il faut préciser que les acteurs non membres du comité de pilotage prennent part aux travaux de production du rapport. Il a été largement discuté en dehors du Comité de pilotage et fait l'objet d'une large diffusion auprès de ces acteurs. En outre, le collège des sociétés minières a organisé une journée de redevabilité avec les non membres le jeudi 11 Novembre 2021 à Ouagadougou dans la salle de conférence de la Chambre des Mine. Cette rencontre a été le lieu d'échange sur l'ensemble des documents adoptés par le Comité de pilotage et sur les questions d'actualité du secteur extractif.

IX. Composition détaillée du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage de mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso se compose des membres représentant l'administration, les organisations de la société civile et les sociétés minières comme suit :

Tableau 8: Composition des membres du Comité de pilotage

| Représentants | Nombre |
|-----------------------------|---------------|
| Administration et assimilés | 11 |
| Société civile | 08 |
| Sociétés minières | 06 |
| Total | 25 |

Source : SP-ITIE, 2022

CONCLUSION

La mise en œuvre du processus ITIE au Burkina Faso, s'est faite dans un environnement marqué par la recrudescence des attaques terroristes et la pandémie de la COVID 19. En dépit de ces difficultés et de l'absence de financement pour la réalisation de certaines activités, de nombreux résultats ont été atteints en 2021. Ainsi, le présent rapport d'avancement met en exergue les énormes efforts consentis par l'ensemble des acteurs pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE. Il traduit surtout l'engagement et la bonne volonté de tous les collègues et des parties prenantes dans la mise en œuvre de la transparence dans le secteur extractif du Burkina Faso.

Au-delà des résultats satisfaisants engrangés, le groupe multipartite reste mobilisé pour relever les défis de tous ordres liés à la transparence. C'est le lieu de remercier toutes les parties prenantes ainsi que les partenaires au plan national et international qui ont contribué à la réalisation des activités au cours de l'année 2021. Leurs actions ont permis de mieux renseigner les citoyens sur les revenus issus du secteur extractif.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations de 2019 et des années antérieures

| N° | RECOMMANDATIONS | ETAT DE REALISATION | DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES | STRUCTURE INTERPELEE | ELEMENTS PROBANTS |
|----|--|------------------------|--|--|--|
| 01 | <p>Conformité de la Gestion du Fonds Minier de Développement Local (FMDL) Il est recommandé au Comité de Pilotage de prévoir des actions de sensibilisation et de renforcement de capacités au profit du CNS et des populations locales pour assurer une utilisation efficiente et transparente des ressources du FMDL. Il est également recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer la régularité de l'affectation des ressources du FMDL ; • de prévoir une situation détaillée par société des investissements socio-économiques déduits prévus par le protocole d'accord susmentionnés ; <p>de mettre en place une application informatique permettant d'effectuer automatiquement le calcul des transferts sur la base des clés d'affectation prévues par le Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC /MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perceptions du fonds minier de développement local.</p> | <p>Réalisée</p> | <p>Le CNS a entrepris l'élaboration d'un plan d'action de suivi de la collecte et de l'utilisation des ressources du FMDL dans lequel seront inscrites des activités de sensibilisation des élus locaux et des populations.</p> <p>Depuis 2019, 5 répartitions des ressources du FMDL ont été réparties et transférées à toutes les communes et toutes les régions du Burkina Faso. Les répartitions sont sanctionnées par des procès-verbaux de répartition et des arrêtés de reversement sont pris pour procéder aux transferts de ressources aux collectivités.</p> <p>La situation détaillée par société des investissements socio-économiques déduits prévus par le protocole d'accord susmentionnés a été établie par le CNS (PV de la répartition du premier semestre 2021).</p> <p>Une application informatique de format Excel permettant d'effectuer automatiquement les répartitions du FMDL est utilisée depuis le deuxième semestre 2020.</p> | <p>Comité de pilotage l'ITIE-BF /Comité National de Suivi (CNS) de gestion du FMDL</p> | <ul style="list-style-type: none"> • arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDC S du 16 septembre 2019 portant répartition du FMDL et le rapport conjoint sur l'état des contributions au titre de 2017 et 2018 • arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 mai 2020 portant reversement des ressources collectées au titre du deuxième semestre 2019 ; • arrêté conjoint n°2020-020/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant reversement des ressources collectées au titre du premier semestre 2020 ; • arrêté conjoint n°2021-032/MEMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant reversement des ressources du FMDL collectées au second semestre 2020 au profit des régions et des communes du Burkina Faso. |

| N° | RECOMMANDATIONS | ETAT DE REALISATION | DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES | STRUCTURE INTERPELEE | ELEMENTS PROBANTS |
|----|---|---------------------|---|---------------------------|-------------------|
| 02 | <p>Régulariser la situation de la SEPB Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De clarifier le régime fiscal de la SEPB dans le cadre du code minier et d'évaluer l'impact de la fiscalité due et non constatée sur les recettes budgétaires de l'Etat ; • D'inscrire les titres miniers détenus par la SEPB dans le cadastre minier. | En cours | <p>En 2020, une note explicative a été produite et publiée sur le site web de l'ITIE-BF. Cette note clarifie le régime fiscal de la SEPB qui est celui de droit commun. La SEPB a entrepris des actions allant dans le sens de la régularisation de sa situation conformément à l'article 10 du code minier. Dans ce sens, des audits environnementaux ont été déjà faits. Les arrêtés et les rapports d'études y relatifs sont disponibles. Des démarches sont en cours pour consolider une base de données sur les phosphates et réaliser une étude de faisabilité. Ces éléments permettront d'approcher le cadastre minier pour solliciter les titres miniers.</p> | SEPB | |
| 03 | <p>Inclusion des sous-traitants du secteur minier dans les déclarations ITIE Il est recommandé au Comité de pilotage de mener une réflexion sur la possibilité d'intégrer la sous-traitance dans le périmètre des rapports ITIE</p> | Non réalisée | <p>Le Comité de pilotage a instruit le SP-ITIE de produire un document d'aide à la décision sur cette question Note à produire par DMO pour inscrire l'activité en 2022.</p> | Comité de pilotage l'ITIE | |
| 04 | <p>Etude sur la conformité des procédures d'octroi des titres miniers : Il est recommandé au Comité de pilotage ITIE d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de procéder à une vérification a posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences, permis et autres droits d'exploitation et d'exploration minier aux lois en vigueur. Une telle vérification pourra inclure notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la collecte auprès des structures compétentes, des conventions, contrats, licences et permis existants et toute la documentation relative à | Non réalisée | <p>La réalisation de cette étude est prévue pour l'année 2022.</p> | Comité de pilotage l'ITIE | |

| N° | RECOMMANDATIONS | ETAT DE REALISATION | DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES | STRUCTURE INTERPELEE | ELEMENTS PROBANTS |
|----|--|---------------------|---|----------------------|-------------------|
| | <p>l'instruction des demandes d'octroi de titres miniers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration d'un programme de travail permettant la conduite d'une mission de vérification/enquête sur le processus d'attribution de chaque concession, contrat, licence, permis et tout autre titre pertinent, afin de voir si les processus aboutissant à leurs octrois étaient conformes aux lois en vigueur au moment de l'attribution ; • l'élaboration d'une grille d'évaluation prenant en compte les lois/procédures pertinentes applicables au secteur au moment de l'attribution. Une telle grille devra servir de guide au Comité de Pilotage ITIE dans l'évaluation du processus d'attribution des titres miniers ; • une revue détaillée de la documentation communiquée par les structures compétentes sur le processus d'attribution ; et • l'élaboration d'un rapport détaillé sur l'étude réalisée. | | | | |
| 05 | <p>Données sur les transferts, aux régions et aux collectivités locales, au titre de la patente</p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage d'engager des concertations sur la collecte des informations relatives à la patente du secteur minier.</p> | Réalisée | <p>Les concertations entre le SP-ITIE et la DGI et la DGTCP se poursuivent. La DGI doit faire l'état des montants recouvrés.</p> | COPIL DGI | |
| 06 | <p>Exhaustivité des versements FRE</p> <p>Nous recommandons au FIE de s'assurer de l'exhaustivité des données sur les versements au titre des FRE collectées auprès des sociétés minières, même en l'absence d'un état de suivi.</p> | En cours | <p>Pour opérationnaliser le fonds de réhabilitation de l'environnement, des textes règlementaires ont été adoptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décret N°2017- 0068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI du 1^{er} février 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de | FIE | |

| N° | RECOMMANDATIONS | ETAT DE REALISATION | DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES | STRUCTURE INTERPELEE | ELEMENTS PROBANTS |
|----|-----------------|---------------------|---|----------------------|-------------------|
| | | | <p>perception des ressources du Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrêté interministériel n° 2019- 554 /MEEVCC /MMC/MINEFID du 30 octobre 2019 a été pris pour mettre en place un Comité interministériel de suivi-contrôle des travaux de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières et fixation des conditions de validation, de décaissement, de contrôle des travaux de réhabilitation et détermination des travaux éligibles ; -l'arrêté n° 2020- 392 /MEEVCC /CAB du 27 juillet 2020 portant nomination des membres du comité technique interministériel d'examen de plans et programmes de réhabilitation et fermeture des mines et carrières. <p>Comme actions menées par le FIE, il y a eu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des lettres d'information d'ouverture de comptes à la BCEAO qui ont été initiées à l'intention des sociétés minières au cours de l'année 2018 ; - des lettres de relance initiées à l'endroit des sociétés minières non à jour pour un rappel de virements des cotisations des banques commerciales vers la BCEAO au cours de l'année 2019 - une rencontre entre la chambre des mines, le FIE et les sociétés minières en août 2019 pour faire l'état des lieux sur l'opérationnalisation du fonds de réhabilitation et de fermeture des mines. <p>Il faut dynamiser le suivi des virements des cotisations. Car, sur 18 sociétés minières, seulement 07 (Netiana Mining, Somita SA, Riverstone Karma, Houndé Gold, Bissa Gold, Nantou Mining et Iamgold Essakane) ont effectivement versé leurs cotisations à la BCEAO.</p> | | |

| N° | RECOMMANDATIONS | ETAT DE REALISATION | DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES | STRUCTURE INTERPELEE | ELEMENTS PROBANTS |
|----|---|---------------------|--|----------------------|---|
| 07 | <p>Réformer le sous-secteur de l'exploitation artisanale</p> <p>Nous recommandons d'engager une étude portant sur une analyse de la chaîne de valeur du secteur pour l'identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du potentiel de réduction de la pauvreté et d'opportunités d'emploi, y compris pour les femmes ; - du potentiel de génération des recettes fiscales ; - du potentiel de la paix sociale grâce aux possibilités économiques et à l'intégration des moyens d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux des pistes stratégiques du développement du secteur et de son intégration dans le secteur formel. | Réalisée | <p>La Direction Générale des Impôts (DGI) a commandité une étude sur le potentiel fiscal du sous-secteur minier artisanal (y compris les comptoirs) à travers l'avis à manifestation d'intérêt n° 2019-050/MINEFIB/SG/DMP du 05/06/2019 conformément au lien internet http://lesaffairesbf.com/2019/06/10/marches-publics-appels-doffres-du-lundi-10-juin-2019/</p> <p>L'étude a été réalisée et le rapport final est disponible. Cette étude a permis de connaître les différents acteurs intervenant dans la chaîne de l'exploitation minière artisanale et à petites échelles. Elle a permis aussi de faire un état des lieux de la fiscalité applicable à ce sous-secteur et du niveau de civisme fiscal de 11 entreprises dudit secteur.</p> <p>La création et l'opérationnalisation de l'ANEEMAS le 30 novembre 2015 ont permis de prendre en charge une bonne partie de ces préoccupations (emplois, environnement, recettes, paix sociale...).</p> <p>L'ANEEMAS a mis en place 10 bureaux d'encadrements locaux et 09 sites sous conventions qui lui permettent de capitaliser des informations relatives aux impacts environnementaux et sociaux.</p> <p>L'ANEEMAS a aussi commandité une étude d'évaluation de la contribution de l'exploitation minière artisanale au développement local qui est désormais disponible.</p> <p>Une enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage a été réalisée par l'Institut national des statistiques et du développement (INSD) en 2017.</p> | DGI ANEEMAS | <p>Rapport d'étude sur le potentiel fiscal du sous-secteur minier artisanal est disponible.</p> <p>Rapport de l'étude d'évaluation de la contribution de l'exploitation minière artisanale au développement local est disponible.</p> |

| N° | RECOMMANDATIONS | ETAT DE REALISATION | DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES | STRUCTURE INTERPELEE | ELEMENTS PROBANTS |
|----|---|---------------------|---|---|-------------------|
| 08 | <p>Flux de paiements non prévus par la loi Nous recommandons de prévoir des textes de loi qui régissent ces types de paiements ainsi que les modalités et les règles de leur détermination</p> | En cours | <p>Selon l'article 14 du code minier du Burkina Faso, « L'Etat, à titre exceptionnel, peut soumettre à concurrence, les titres miniers ou les autorisations considérées comme des actifs. Les contrats ou conventions issus de cette concurrence sont valables jusqu'à l'octroi d'un titre minier ou d'une autorisation, auquel cas, le titulaire se conforme aux dispositions du présent code ».</p> <p>Conformément à cette disposition, et aux pratiques en matière contractuelle dans le secteur minier, les clauses de ces contrats ou conventions sont librement négociables entre les parties (Etat et investisseurs) du fait de la variabilité des facteurs d'appréciation des projets.</p> <p>Il y a un meilleur suivi de la procédure de mise à concurrence afin que l'administration respecte toutes les règles établies en la matière.</p> <p>La réflexion est en cours au niveau du ministère en charge des mines</p> | DAJC SP-CEM DGCM DGMG DGTCP | |
| 09 | <p>Absence d'un système de gestion et suivi des recettes au sein de la DGTCP (perception spécialisée) Nous recommandons de doter la perception spécialisée auprès des Mines, d'un système de gestion et de suivi des recettes minières permettant la gestion informatisée des recettes et permettant d'éviter les erreurs dues à l'intervention humaine</p> | En cours | <p>La DGTCP a mis au point un logiciel de gestion des recettes de service. Il s'agit du logiciel « Système de Gestion Automatisé des Recettes de Service (SYGARS) ».</p> <p>Les acteurs de 5 perceptions spécialisées dont celle du ministère en charge des mines ont été formés sur l'utilisation dudit logiciel. Son déploiement est attendu d'ici la fin de l'année 2021.</p> <p>Manque de réseau RESINA au niveau du Régisseur pour l'installation du logiciel</p> | DGTCP | |

ANNEXE 2 : Sessions des comités de pilotage tenues en 2021

| DATES | SESSIONS ORDINAIRES | SESSIONS EXTRAORDINAIRES | ORDRE DU JOUR |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--|
| Jeudi 11 février | 1^{ère} session | - | <ul style="list-style-type: none"> - examen et adoption du compte rendu de la deuxième session extraordinaire du 21 décembre 2020 ; - examen du rapport provisoire ITIE 2019 ; - adoption du rapport ITIE 2019 ; - divers. |
| Jeudi 18 février | - | 1^{ère} session | <ul style="list-style-type: none"> - examen et adoption du compte rendu de la première session ordinaire de 2021 qui vous sera transmis; - examen et adoption des termes de référence (TDR) du recrutement du consultant pour l'élaboration du rapport ITIE 2020 ; - examen et adoption du rapport d'analyse sur le fonctionnement des comités locaux ITIE-BF déjà reçu ; - divers. |
| Mardi 22 Juin | 2^{ème} session | - | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption du compte rendu de la première session extraordinaire du 18 février 2021 ; - Examen et adoption du projet du rapport d'avancement 2020 et du rapport de suivi de recommandations ; - Examen et adoption du projet du plan d'action 2021-2023 ; - Examen et adoption du projet de protocole avec la Cour des comptes ; - Examen et adoption du plan de divulgation des contrats ; - Divers. |
| Vendredi 1^{er} octobre | 3^e session | - | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption du compte rendu de la deuxième session ordinaire de l'année 2021 ; - Communication sur les fonds de réhabilitation et de fermeture des mines et sites artisanaux ; - Examen du rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations ; - Divers. |

| DATES | SESSIONS ORDINAIRES | SESSIONS EXTRAORDINAIRES | ORDRE DU JOUR |
|-----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---|
| Mardi 02 novembre | - | 2^{ème} session | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption du rapport de cadrage de l'élaboration du rapport de conciliation 2020. - Examen et adoption du compte rendu de la troisième session ordinaire de l'année 2021 ; - Examen et adoption de la note technique sur les ventes en nature ; - Examen et adoption de la note technique sur les dépenses quasi-budgétaires ; - Divers. |
| Mercredi 22 décembre | 4^{ème} session | - | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption du compte rendu de la deuxième session extraordinaire de l'année 2021 ; - Examen et adoption du calendrier d'élaboration des rapports ITIE ; - Communication sur le nouveau modèle de la validation ; - Divers. |

Source : SP-ITIE, mars 2021

ANNEXE 3 : Dépenses sociales de SOMISA en 2021

| Activités programmées | Bénéficiaires | Budget (FCFA) |
|--|---|--------------------|
| Réalisation du périmètre maraîcher de 2 hectares | 73 agriculteurs impactés de Sanbrado, Pousghin, Sanbrado Peuhl et Sanbrado site | 53 345 355 |
| Labour de champs | 178 agriculteurs impactés | 20 650 000 |
| Récupération de terres dégradées | 26 agriculteurs impactés | 8 490 000 |
| Amélioration de l'utilisation des variétés et renforcement des capacités techniques | 178 agriculteurs impactés | 32 820 000 |
| Vulgarisation des variétés de semences améliorées et formation technique | 178 agriculteurs impactés | 32 820 000 |
| Construction de magasins de stockage | - | 19 683 000 |
| Réalisation d'un (01) forage pastoral et l'installation de quatre (04) système d'exhaure solaire pour alimenter les abreuvoirs | 251 ménages impactés | 30 388 000 |
| Construction de 8 abreuvoirs de 8 m3 chacun connectés aux forages | 251 ménages impactés | 26 851 200 |
| Programme de production fourragère à travers l'introduction des essences fourragères | 251 ménages impactés | 24 117 777 |
| Programme organisation sociale des éleveurs et formation | 251 ménages impactés | 16 410 000 |
| Montant total | | 265 575 332 |

Source : SOMISA, mars 2022

ANNEXE 4 : Dépenses sociales de la mine de PERKOA (Nantou Mining) en 2021

| Activités programmées | Localités | Budget (FCFA) |
|--|---------------------------------------|--------------------|
| Acquisition d'équipements pour l'opérationnalisation du bloc opératoire du district sanitaire | Réo | 10 000 000 |
| Poursuite des activités du centre de formation aux métiers (CEFORME) | Réo | 22 474 291 |
| Mobilisation d'agrégats en part contributive avec le village pour la réalisation d'une école primaire par un projet | Guido | 3 490 000 |
| Acquisition et distribution de 1 296 lampes solaires pour les élèves en classe d'examen des écoles et collèges pour l'amélioration des conditions d'étude | Provinces du Sanguié et du Boulkiemdé | 7 940 100 |
| Réalisation d'un forage positif avec intégration d'un système d'irrigation sur un périmètre d'exploitation d'une association | Ouéra | 7 290 000 |
| Distribution de vivres aux personnes démunies et en situation de handicap | Province du Sanguié | 2 058 000 |
| Réparation de la piste de contournement de la mine pour faciliter l'accès des populations à leurs champs | Perkoa | 2 352 075 |
| Construction d'infrastructures complémentaires au centre de production des femmes | Perkoa | 8 752 534 |
| Construction d'une classe supplémentaire pour désengorger les effectifs pléthoriques de l'école | Niorré | 9 441 031 |
| Campagne multimédia sur le Covid-19/ Sensibilisation par le théâtre forum des populations, des élèves de 6 écoles secondaires, des chauffeurs routiers de la mine dans leur base d'exploitation suivi du dépistage sur le VIH Sida par le Comité d'Entreprise de Lutte contre le Sida (CELS) | Perkoa/Bepoidyr/Seboun/Koudougou | 8 351 000 |
| Montant total | | 265 575 332 |

Source : Nantou Mining, 2021

ANNEXE 5 : Situation du Fonds réhabilitation et de fermeture de la mines (FRFM) au 31 décembre 2021

| N° d'ordre | Nom des sociétés minières | N° COMPTE | Disponibilité pour l'année 2021 à la BCEAO | Total Cotisation à la BCEAO |
|------------|------------------------------------|---------------------|--|-----------------------------|
| 1 | NETIANA MINING COMPANY SA | 2612200-C000 60597 | | 120 000 000 |
| 2 | TAPARKO SOMITA SA | 2612200-C000 60604 | 836 559 884 | 5 617 896 757 |
| 3 | RIVERSTONE KARMA SA | 2612200-C000 60605 | 413 702 380 | 1 930 302 157 |
| 4 | HOUNDE GOLD OPERATIONS | 2612200-C000 60606 | 1 428 979 592 | 4 524 715 136 |
| 5 | SOCIETE DES MINES DE BELAHOUROU SA | 261 2200 C000 60618 | | - |
| 6 | SEMAFO BOUNGOU SA | 261 2200 C000 60603 | - | - |
| 7 | SEMAFO BURKINA SA | 261 2200 C000 60602 | - | - |
| 8 | BISSA GOLD SA | 261 2200 C000 60599 | 906 294 968 | 4 559 918 974 |
| 9 | IAM GOLD ESSAKANE SA | 261 2200 C000 60600 | 20 937 395 258 | 24 351 395 258 |
| 10 | ROXGOLD SANU SA | 261 2200 C000 60607 | | - |
| 11 | KALSAKA MINING SA | 261 2200 C000 60598 | 1 710 125 657 | 1 710 125 657 |
| 12 | TREVALI NANTOU MINING PERKOA | 2612200-C00060644 | 672 058 486 | 3 325 000 000 |
| 13 | BOUERE-DOHOUN GOLD OPERATION SA | 2612200-C00060628 | | - |
| 14 | TERANGA WAGHION GOLD | 2612200-C00060641 | | - |
| 15 | SEMAFO MANA | 2612200-C00060643 | | - |
| 16 | SOMISA SA | 2612200-C00060646 | 681 478 847 | 681 478 847 |

| N° d'ordre | Nom des sociétés minières | N° COMPTE | Disponibilité pour l'année 2021 à la BCEAO | Total Cotisation à la BCEAO |
|------------|---------------------------|--------------------|--|-----------------------------|
| 17 | NORDGOLD SAMTENGA | 2612200-C000 60667 | | |
| | Totaux | | 23 541 194 855 | 46 820 832 786 |

Source : FIE, mars 2022

NB : les lignes non renseignées ne signifient pas que la société ne cotise pas au fonds. Cela veut dire que la société n'a pas transféré les fonds de sa banque commerciale où elle cotise vers la BCEAO.